



# Assemblée générale

Soixantième session

**41<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 31 octobre 2005, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Eliasson ..... (Suède)

*La séance est ouverte à 14 h 40.*

## Point 84 de l'ordre du jour (*suite*)

### Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

**Note du Secrétaire général (A/60/204)**

**Projet de résolution (A/60/L.13)**

**M. Ng** (Singapour) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à féliciter le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed ElBaradei, et l'AIEA elle-même de la distinction conjointe qui leur a été décernée : le prix Nobel de la Paix 2005. Cette distinction est amplement méritée mais également opportune. Elle traduit le rôle important que joue l'AIEA dans la non-prolifération nucléaire.

Compte tenu des problèmes accrus que pose la prolifération nucléaire, qui s'ajoute à la montée de l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie, il est crucial de se conformer strictement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et aux obligations de garanties de l'Agence. En tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, Singapour continuera d'apporter son appui sans réserve à l'Agence et à ses activités.

Au cours des dernières années, le TNP a rencontré de graves difficultés, ce qui souligne le besoin de l'étayer avec un régime fort de garanties. Il

existe maintenant un fort potentiel de prolifération nucléaire étant donné la découverte de réseaux complexes et clandestins de passation de marchés dans le domaine nucléaire, la diffusion du savoir-faire nucléaire, l'accès à des technologies de pointe et les complications qui peuvent découler de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'AIEA tout en protégeant le droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doit veiller également à ce que ce droit s'exerce conformément aux obligations des États en matière de non-prolifération, au titre de l'article II du TNP et de la pleine application des garanties de l'AIEA, et ce, dans la plus grande transparence.

L'AIEA joue un rôle central dans la lutte contre la prolifération nucléaire. Il est donc vital que son régime de garanties demeure apte à relever les nouveaux défis dans le cadre de son mandat. Dans ce contexte, Singapour appuie les diverses initiatives clefs que le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a prises récemment. Elles comprennent la création d'un comité consultatif du Conseil sur les garanties et la vérification, la création d'un protocole additionnel en tant que nouvelles normes de garanties de vérification et l'introduction dans une version modifiée du Protocole sur les petites quantités.

Compte tenu de son ferme attachement à la non-prolifération, Singapour a signé le Protocole additionnel le 22 septembre 2005. Les États doivent également renforcer et continuer de renforcer la coopération internationale pour combattre la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



prolifération nucléaire. À cet égard, Singapour appuie l'application pleine et efficace de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité qui, notamment, demande aux États Membres de l'ONU de renforcer leurs contrôles intérieurs et de renforcer la coopération contre la prolifération d'armes de destruction massive. Tout en étant juridiquement contraignant, le multilatéralisme doit être la base du régime mondial de non-prolifération, d'autres mesures émanant de plusieurs pays, comme l'Initiative relative à la sécurité en matière de prolifération, sont des éléments importants des efforts faits pour lutter au plan international contre la prolifération.

Je vais maintenant aborder la question de l'augmentation de la demande en énergie nucléaire en tant qu'option énergétique. Il y a clairement une tendance à utiliser l'énergie nucléaire dans le monde en développement, particulièrement en Asie, au fur et à mesure que les besoins en énergie y croissent. Les régimes efficaces en matière de sûreté et de sécurité nucléaires doivent donc être fermement renforcés. Singapour approuve et appuie fermement les efforts que fait l'Agence pour encourager l'adhésion aux normes et directives de sûreté de l'AIEA. Nous invitons tous les États Membres à utiliser efficacement les services d'examen de l'Agence en ce qui concerne la sûreté et autres formes d'assistance pour relever les normes de sûreté nucléaire et susciter une culture efficace de la sûreté nucléaire. Il incombe aux États de créer des infrastructures de régulation de nature à apporter un appui aux régimes nationaux de sûreté nucléaire.

Bien qu'il soit finalement de la responsabilité nationale des États de veiller à la sûreté nucléaire, les implications débordant les frontières, comme les retombées radiologiques, font de la sûreté nucléaire un problème transnational. La sûreté et la sécurité nucléaires sont étroitement liées. À cet égard, Singapour accorde une très grande importance aux mesures que prend inlassablement l'AIEA pour améliorer la sécurité et la protection contre le terrorisme nucléaire et radiologique. Singapour salue l'adoption par le Conseil de l'AIEA, en septembre, du Plan de sécurité nucléaire pour 2006-2009. On ne saurait trop souligner combien il importe d'être apte à faire face d'urgence à une circulation transfrontière de ces matières, y compris par une coopération régionale adéquate

Singapour prend également note avec satisfaction du fait que le Programme de coopération technique de l'Agence s'est étendu et a amélioré sa gestion et qu'il met en œuvre des projets d'assistance technique. La démarche orientée vers les besoins, adoptée par l'Agence avec les États Membres, vise à remédier aux craintes constatées par les États membres tout en optimisant les ressources financières de l'Agence.

Singapour appuie fermement les activités de coopération technique de l'Agence. En conséquence, elle s'est constamment acquittée pleinement de sa contribution au Fonds de coopération technique de l'AIEA. Le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a convenu récemment, en termes généraux, que le prix Nobel de la paix 2005 décerné à l'AIEA devrait être utilisé au profit des besoins des pays en développement dans le domaine de l'application pacifique de l'énergie nucléaire. Singapour appuie sans réserve cette décision et à hâte de renforcer sa coopération avec l'Agence dans le cadre des initiatives bilatérales de coopération technique.

Singapour continuera d'appuyer les activités du Directeur général et de l'Agence concernant ses trois piliers : promotion de la sûreté et de la sécurité nucléaires, applications de la science et de la technologie nucléaires, vérification et garanties nucléaires.

**M. Sumaida'ie** (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer mes félicitations au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Mohamed ElBaradei, de sa présentation du rapport annuel de l'Agence à l'Assemblée générale. Nous lui adressons et adressons à l'Agence nos félicitations pour le prix Nobel de la paix qui leur a été décerné au titre des mesures qu'ils ont prises pour épargner à l'humanité des désastres que pourrait causer l'utilisation d'armes de destruction massive. Les activités de l'AIEA contribuent à instaurer la paix dans le monde et à sécuriser les bienfaits tirés du partage au plan international de la technologie nucléaire en vue de parvenir au développement socioéconomique.

Conscient de l'important rôle que joue l'Agence, le Gouvernement iraquien reconnaît qu'elle doit pouvoir disposer des fonds nécessaires pour appuyer ses programmes et activités techniques grâce aux contributions des États à son budget. Sur cette base, mon gouvernement a demandé au Secrétariat de

transférer les arriérés de l'Iraq au Fonds de l'AIEA pour la période 1991-2005 à partir des fonds que l'Iraq a déposés auprès de l'ONU. Cette initiative est le résultat du souhait de mon gouvernement de jouer un rôle efficace et complémentaire dans les activités de l'AIEA.

C'est la première occasion qui s'offre à ma délégation de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur cette question depuis l'effondrement du précédent régime iraquien, dont les relations avec l'AIEA se caractérisaient souvent par un manque de compréhension et par des tensions. Je suis certain qu'une nouvelle ère a commencé dans les relations entre mon gouvernement et l'AIEA, des relations fondées sur une pleine coopération, la transparence et le respect par l'Iraq des engagements qu'il a pris en vertu des conventions et traités internationaux concernant le désarmement et la non-prolifération.

Diverses mesures nouvelles ont été prises par l'Iraq pour traduire sa nouvelle attitude. Une commission a été créée pour contrôler les matières radioactives sur la base des principes directeurs et du code de conduite de l'AIEA. La Commission a commencé cette année à élaborer un plan d'action d'ensemble afin de contrôler les stocks de sources radioactives appauvries, enfouir les déchets radioactifs de faible intensité et renforcer les contrôles aux frontières conjointement avec les autorités iraquiennes compétentes. Un organisme destiné à interdire la diffusion d'armes a été créé, comme l'a été, au sein du Ministère de l'environnement, un centre pour la protection contre les radiations, qui contrôle le mouvement et l'utilisation des sources radioactives, notamment leur importation, exportation, transfert, achat, ventes, stockage et circulation. Le service de contrôle national, au sein du Ministère de la science et de la technologie, applique en permanence un plan de contrôle, de vérification et d'inspection afin de contrôler les matières et les matériels ayant un double usage.

En travaillant avec le comité sur le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et les organes de désarmement, notre Conseil national de sécurité met en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et soumet des rapports à cet égard.

Nous envisageons d'adhérer aux conventions et aux traités internationaux auxquels nous ne sommes pas encore parties. Au cours de la Conférence chargée

de faciliter la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tenue en septembre, l'Iraq a exprimé son intention d'y adhérer.

L'Assemblée nationale a complété ces mesures en incorporant divers principes fondamentaux à la constitution, qui a été approuvée le 15 octobre. Le premier paragraphe déclare que le Gouvernement iraquien respecte et honorera les engagements qu'il a pris d'interdire la prolifération, la mise au point, la production et l'utilisation des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Il interdit également la mise au point, la production et la fabrication de tout matériel connexe et de systèmes d'acheminement de matières et de technologie.

Au cours des deux dernières années, l'Iraq a réussi à établir la feuille de route relative à son avenir en élaborant divers projets qui s'écartent de l'attitude du régime précédent à l'égard des armes de destruction massive et qui se fonde sur les conclusions de l'AIEA selon lesquelles l'Iraq est exempt d'armes nucléaires. Ces conclusions ont été appuyées par des rapports émanant d'équipes d'enquête, qui indiquent que l'Iraq est exempt d'armes de destruction massive. Nous venons d'établir des consultations et une coordination avec les membres du Conseil de sécurité afin de mettre un terme aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité au régime précédent, comme il est dit dans le rapport intitulé Vérification en Iraq conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

Nous saisissons l'occasion pour exprimer nos félicitations à l'AIEA pour les efforts qu'elle consent afin de diriger sur une base annuelle sa vérification active des stocks nucléaires en Iraq qui sont soumis au régime d'ensemble de garanties. Une délégation de l'Agence a mené un exercice de vérification en septembre. Nous approuvons les efforts que fait le Laboratoire de l'environnement marin de l'AIEA concernant la contamination qui résulte du naufrage de navires dans le Golfe arabe, près du port de la ville d'Um Qasr.

Le spectre du terrorisme nucléaire menace la paix et la sécurité internationales. Il convient de rester prudent et de faire un effort collectif afin d'empêcher les terroristes et les acteurs non étatiques d'acquiescer et d'utiliser des armes nucléaires en vue d'atteindre leurs objectifs. Le Gouvernement iraquien a pris les mesures nécessaires pour prévenir de telles menaces, conformément au droit international et aux instruments

connexes, notamment la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. À cet égard, nous appuyons les mesures prises par l'AIEA tendant à encourager la sécurité nucléaire et à fournir un appui technique et autre aux États Membres.

Le Gouvernement iraquien estime que les États dotés d'armes nucléaires doivent honorer les engagements qu'ils ont pris au titre de l'article VI du TNP afin de parvenir à un désarmement nucléaire complet.

Il convient de souligner le besoin de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient ainsi qu'un mécanisme efficace nécessaire pour amener Israël à adhérer au TNP et à placer ses installations nucléaires sous le régime d'ensemble de garanties de l'AIEA. Nous invitons la communauté internationale à conclure un instrument international juridiquement contraignant, qui comprenne des garanties négatives et positives et protège les États non dotés d'armes nucléaires de la menace ou de l'emploi de telles armes.

Nous appuyons également la conclusion d'une convention interdisant les armes radiologiques. Nous invitons la Conférence du désarmement à redoubler d'efforts à cette fin.

*M<sup>me</sup> Bahemuka (Kenya), Vice-Présidente, assume la présidence.*

L'Iraq poursuivra ses efforts en vue d'appuyer les activités de l'AIEA et de renforcer son aptitude à faire face aux nouveaux défis.

**M<sup>me</sup> Nuñez de Odreman** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation de la République bolivarienne du Venezuela appuie la déclaration faite par le représentant de l'Uruguay au nom du MERCOSUR et des États associés. Nous nous joignons, aux félicitations adressées à M. ElBaradei pour sa réélection en qualité de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIEA) et pour le prix Nobel de la paix qui lui a été décerné.

Nous saisissons également l'occasion pour souligner la position de la République bolivarienne du Venezuela sur un aspect précis – le programme nucléaire de l'Iran – et notre opposition à la résolution GOV/2005/64 du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, du 11 août 2005, sur l'application des accords de garanties du TNP en République islamique d'Iran.

En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous tenons à réaffirmer qu'il est nécessaire d'universaliser le Traité. Tous les membres de la communauté internationale doivent strictement se conformer à ses normes afin d'instaurer un monde de paix, à l'abri de la menace d'une utilisation injustifiée et destructrice des armes nucléaires. En même temps, nous défendons le droit inaliénable de tous les États à mettre au point leurs propres systèmes de production d'énergie nucléaire à des fins pacifiques, notamment en ce qui concerne la production de combustible nucléaire et le cycle de retraitement.

Dans ce contexte, il faut reconnaître que le processus d'application du régime de garanties au programme nucléaire de l'Iran qu'a mené l'AIEA en 2003, a eu des résultats concrets, comme le souligne le dernier rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs, soumis en septembre 2005. Ces résultats encourageants – obtenus avec la coopération de l'Iran, qui a volontairement permis l'application du Protocole additionnel et l'arrêt temporaire de son programme nucléaire – prouvent que la façon judicieuse de mener une enquête complète de cette affaire est d'en traiter dans le cadre de l'AIEA, en utilisant son aptitude technique et l'autorité qui lui permettent de mener à bien des activités équilibrées sans aucun préjugé politique.

On peut déduire du rapport que rien ne prouve que le programme iranien contrevient au TNP ou qu'il nuit au respect des obligations stipulées dans le Traité. Le rapport affirme qu'il est nécessaire d'accorder un peu plus de temps, mais en aucune façon il n'implique qu'il a été fait appel de façon exhaustive à l'autorité de l'AIEA pour traiter de la question.

Nous nous opposons donc à la proposition de transférer l'affaire au Conseil de sécurité, aucune raison objective ne justifiant une telle action. Cela ne ferait que politiser davantage le problème et de rendre son opportuniste règlement plus difficile encore. Une saisine du Conseil signifierait que l'AIEA abandonne sa mission et qu'elle reconnaît être incapable de faire face au problème, alors qu'elle le fait avec succès. Cette action serait véritablement contradictoire – une sorte d'autodisqualification qui compromettrait gravement son prestige en tant qu'organe multilatéral fiable et équilibré. En fait cela reviendrait pour l'Agence à se soumettre aux pressions exercées par d'autres pays qui, possédant la technologie nucléaire,

cherchent à se réserver le contrôle sur le combustible et son recyclage afin de maintenir des relations de dépendance, au détriment du droit souverain de tous les pays de parvenir à un développement indépendant.

La République bolivarienne du Venezuela réitère sa position selon laquelle l'examen du programme de développement nucléaire de la République islamique d'Iran doit rester dans le cadre de l'AIEA et s'effectuer sur la base de la transparence que le Gouvernement iranien offre et peut offrir. Cela doit donner à la communauté internationale l'assurance qu'il s'agit d'un programme nucléaire pacifique.

Il est certain que la relation entre l'AIEA et l'Iran doit continuer à se renforcer en vue d'écarter tout doute ou toute réserve pouvant exister. À cet égard, nous rappelons la proposition faite récemment à l'Assemblée générale par le Président de l'Iran tendant à ce que les entités, publiques ou privées, d'autres pays participent avec ce pays au développement de son programme nucléaire par le biais d'un partenariat stratégique. Cette proposition ouvre de nouvelles voies vers la transparence du programme nucléaire de l'Iran.

Pour terminer, notre délégation réaffirme une fois encore le droit inaliénable des États de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans le cadre du TNP et conformément aux normes internationales, sans discrimination politique ou d'autres formes de discrimination.

**M. Dolgov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux de saluer M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et de le remercier de sa présentation du rapport annuel de l'Agence.

La Russie, en tant que membre actif de l'AIEA, est satisfaite du travail hautement professionnel de l'Agence et reconnaît l'important rôle croissant qu'elle joue dans le renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire et pour ce qui est d'assurer le niveau de confiance dont a besoin la coopération dans le développement pacifique et sûr de la production de l'énergie nucléaire. Nous partageons sans réserve la haute estime du Comité du prix Nobel pour le rôle de cette institution internationale. Le prix Nobel de la paix décerné à l'AIEA et à son Directeur général est la preuve évidente de la reconnaissance au plan mondial des accomplissements de l'Agence.

L'AIEA est une institution internationale unique, qui est investie de l'autorité d'évaluer la mesure dans laquelle les États se conforment à leurs obligations de non-prolifération dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous demandons que soit encore amélioré le mécanisme de vérification de l'Agence et que soient encore développées ses fonctions de contrôle.

L'urgence particulière attachée au renforcement des efforts faits en matière de non-prolifération internationale est dictée par la menace de voir ces armes de destruction massive tomber entre les mains de terroristes. Les actes terroristes brutaux qui se poursuivent – également perpétrés en Russie – soulignent le fait qu'il est nécessaire de mettre en place des garanties fiables de nature à empêcher l'accès des terroristes aux armes de destruction massive, en particulier par le renforcement d'efforts conjoints afin de créer un système mondial pouvant relever les nouveaux défis et les nouvelles menaces, en particulier dans le domaine nucléaire. L'ONU doit, évidemment, jouer un rôle central dans la création de ce système.

Ces nouveaux défis soulignent qu'il importe de trouver de nouvelles solutions. Nous sommes reconnaissants du large appui apporté aux propositions faites par la Russie concernant la rédaction de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. La Russie participe à l'Initiative relative à sécurité en matière de prolifération et est l'un des pays ayant parrainé le Plan d'action du Groupe des huit sur la non-prolifération. Ces documents doivent être pleinement et strictement appliqués. Les initiatives sont étroitement liées et doivent renforcer l'efficacité des régimes internationaux de non-prolifération dans le domaine des armes de destruction massive.

L'application du Protocole additionnel de l'Accord de garanties de l'AIEA est l'un des piliers des activités de l'Agence, qui sert en tant que moyen novateur d'assurer la transparence des programmes nucléaires. Cette universalisation du Protocole additionnel représentera l'une des principales tâches de non-prolifération de la communauté internationale dans les années qui viennent. La Fédération de Russie continuera d'apporter une aide au renforcement du système de garanties de l'AIEA, notamment en finançant un programme national d'appui scientifique

et technique à l'initiative concernant les garanties de l'Agence.

La Russie respecte l'intérêt que présente pour les États un développement pacifique des technologies nucléaires et a coopéré avec nombre de pays dans ce domaine depuis plusieurs années. Elle prône une coopération la plus large possible dans le domaine de l'énergie nucléaire aux fins du développement. Cependant, l'utilisation de l'atome pacifique pour la production d'armes nucléaires doit être enrayée de façon sûre et fiable. La Russie encourage les méthodes de développement de l'énergie nucléaire de nature à fournir – en tant qu'alternative à la prolifération de technologies sensibles – des programmes tendant à fournir de façon fiable du combustible nucléaire sur la base de la coopération internationale. Nous appuyons les cadres multilatéraux aux fins d'une coopération pratique à cet égard, en particulier les travaux menés à bien sur cette question dans le cadre de l'AIEA.

La Russie estime que le rapport préparé au début de 2005 par le Groupe international de sûreté nucléaire, à l'initiative du Directeur général, sur la base d'une approche multilatérale du cycle du combustible nucléaire, ouvre de nouvelles occasions de renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires et de promouvoir le développement de l'énergie nucléaire. Elle demande que les activités de l'AIEA à cet égard se poursuivent et s'intensifient.

Nous prenons note des contributions apportées par l'Agence à une étude de recherche sur les réacteurs nucléaires innovateurs et les cycles du combustible qui est menée dans le cadre du projet international sur les réacteurs nucléaires innovateurs et les cycles de combustible. D'après nous, le Projet permettra d'aborder de façon convenue les futures technologies nucléaires du point de vue de l'efficacité économique, de la sûreté et de la sécurité de l'environnement ainsi que de la non-prolifération de ces technologies.

La Russie se félicite des progrès réalisés ces dernières années dans le domaine du renforcement de la sécurité nucléaire. Grâce à la participation active de l'AIEA, des accomplissements importants en termes d'augmentation de la sûreté opérationnelle des centrales d'énergie nucléaire et de la production de matières radioactives, des déchets et des sources.

Cette année, des changements sont intervenus dans la Convention sur la protection physique des matières nucléaires afin d'en étendre la portée.

Nous appuyons les activités de l'AIEA dans le domaine de la coopération et de l'assistance technique aux pays en développement.

Permettez-moi, Madame la Présidente, de m'étendre sur divers aspects des activités de l'Agence qui ont un impact sensible sur la communauté internationale. On note avec satisfaction les résultats du Quatrième cycle des négociations des six parties à Beijing, qui s'est terminé le 19 septembre, relatif au règlement de la question nucléaire de la péninsule de Corée. On attend avec impatience de voir d'autres progrès réalisés dans le processus des six, avec pour objectif final la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous sommes en faveur de la recherche d'une solution équilibrée à ce problème, qui protégerait les intérêts légitimes de toutes les parties.

La Fédération de Russie considère la résolution sur le programme nucléaire de l'Iran, adoptée le 24 septembre 2005 par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA comme un signal annonçant la poursuite d'une coopération plus intensive entre l'Agence et l'Iran pour éclaircir les problèmes en suspens. Elle croit comprendre que le potentiel de l'Agence est loin d'être épuisé, ce qui permet de garder le processus de règlement du problème de l'Iran dans le cadre de l'Agence.

Nous sommes pour un dialogue plus intensif sur cette question parmi les pays intéressés. Les décisions doivent être améliorées afin, d'une part, de permettre d'éliminer tous les doutes relatifs à la nature pacifique des activités nucléaires de l'Iran et, d'autre part, de satisfaire aux demandes légitimes de ce pays. La Fédération de Russie coopérera au règlement de ce problème.

Je tiens à confirmer que nous appuyons le projet de résolution A/60/L.13 de l'Assemblée générale, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ». En tant que l'un des auteurs du projet de résolution, la Fédération de Russie reconnaît sans réserve l'importance des activités menées par l'Agence et est certaine que ce travail continuera en vue d'aboutir au renforcement de la sécurité internationale.

**M. Lew Kwang-chul** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient tout d'abord à remercier M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de sa présentation du rapport sur les activités

de l'Agence. Nous félicitons également le Directeur général et son personnel des efforts dévoués et assidus qu'ils ont déployés pour assumer avec succès leurs responsabilités.

Saisissant cette occasion, je tiens à me joindre aux autres délégations pour féliciter l'Agence et son Directeur général du prix Nobel de la paix qui leur a été décerné cette année. Nous croyons que cette distinction prestigieuse servira de preuve irréfutable quant au dévouement et aux efforts intenses de l'Agence, dont le but est de renforcer la paix et la sécurité dans le monde en freinant la diffusion d'armes nucléaires et en renforçant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Aujourd'hui, ma délégation tient à faire une brève déclaration sur le problème nucléaire de la Corée du Nord. Avant tout, nous saluons la Déclaration commune adoptée lors du Quatrième cycle des négociations des six, tenu à Beijing en septembre dernier. Elle attache une grande importance à ce document en tant que base pour achever l'objectif commun de la dénucléarisation vérifiable de la péninsule coréenne d'une manière pacifique. Elle salue également les engagements pris par la Corée du Nord de renoncer à toutes les armes nucléaires et aux programmes nucléaires existants et de revenir, à une date prochaine, au Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) et aux garanties de l'AIEA.

Il est certain que l'accord auquel on est parvenu lors des précédentes négociations des six parties ont jeté les bases solides à des progrès devant mener à un règlement diplomatique d'ensemble du problème. Ma délégation espère sincèrement que la Déclaration commune, par le biais de son application pleine et efficace, conduira à des progrès réguliers et importants, pas seulement en faveur du règlement du problème nucléaire mais également en faveur de l'achèvement d'une paix durable sur la péninsule coréenne et du renforcement du régime international de non-prolifération nucléaire.

Comme le stipule la Déclaration conjointe, il faut également espérer que le Cinquième cycle des négociations des six parties, qui se tiendra à Beijing début novembre, marquera un nouveau jalon par le truchement d'un accord sur les mesures détaillées de suivi nécessaires pour assurer l'application fidèle des principes énoncés dans la Déclaration commune.

Pour ce qui est de l'application des termes de l'accord, la vérification en restera l'un des éléments clefs, si on veut assurer le succès du processus des six parties. À cet égard, nous respectons et appuyons le rôle que joue l'AIEA dans l'établissement d'un régime international de non-prolifération nucléaire et la conduite de ses activités de vérification par le biais de son système de garanties bien établi et complexe. À cet égard, nous nous félicitons que l'Agence se montre déterminée et prête à conduire les activités de vérification de la manière la plus efficace et productive que possible. Nous avons hâte que l'Agence continue de contribuer à la recherche d'une solution progressive et efficace au problème nucléaire de la Corée du Nord.

**M. Baehdi-Nejad** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer les félicitations de ma délégation à M. ElBaradei pour son rapport circonstancié à l'Assemblée générale sur les principales activités menées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au cours de l'année 2005. Ce rapport informatif montre que l'Agence développe ses activités dans de nombreux domaines de la technologie nucléaire dans l'intérêt de la communauté humaine. Je saisis l'occasion également pour féliciter M. ElBaradei et l'Agence pour le prix Nobel de la paix 2005 qui leur a été décerné.

L'AIEA a été créée dans le but d'accélérer et de renforcer la contribution de l'énergie atomique à l'instauration de la paix, à la santé et au développement partout dans le monde. L'Agence a donc une réelle responsabilité, plus que jamais, d'aider les États membres à utiliser efficacement et judicieusement l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Aujourd'hui, l'énergie nucléaire occupe une place importante dans la vie quotidienne des hommes. Aujourd'hui, l'énergie atomique est largement utilisée dans l'agriculture et la médecine. L'utilisation de l'énergie atomique et ses applications de pointe, en particulier dans le domaine des sources d'énergie renouvelable, a connu une augmentation à grande échelle. La construction et le fonctionnement accrus de réacteurs nucléaires dans la production d'électricité partout dans le monde indiquent que de plus en plus d'États utilisent l'énergie nucléaire en tant que composante de leur combinaison énergétique dans le nouveau siècle. La nouvelle tendance mondiale est de réduire le combustible fossile et d'encourager les États à adopter une politique de l'air pur, ce qui offre encore

d'autres incitations à développer davantage l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le rôle essentiel de l'Agence dans le développement d'activités visant à renforcer la capacité des États membres à utiliser l'énergie nucléaire est également reconnu par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dont l'Article IV impose aux États parties au Traité l'obligation de faciliter au maximum l'échange de matières, de matériels et d'informations technologiques à des fins pacifiques. Qui plus est, les États parties au Traité doivent renforcer leur coopération afin de développer l'énergie nucléaire sans discrimination ou restriction.

Malheureusement, le niveau de coopération dans le passé, de la part des pays développés, qui sont les principaux fournisseurs de la haute technologie nucléaire, avec les pays en développement, n'est guère prometteur. En fait, la coopération nucléaire entre fournisseurs et bénéficiaires a été marquée par des restrictions, des entraves et des dérèglements.

Qui plus est, il est regrettable que le fait d'être partie au TNP et à l'Accord de garanties de l'AIEA ne facilite pas la coopération nucléaire recommandée par le Traité entre les États parties mais que cela serve même à entraver les utilisations pacifiques de l'énergie. Il est même vrai que les non-parties sont plus généreusement récompensées dans le cadre de la coopération nucléaire. Dans le cas d'Israël, les échanges et les transferts dans le domaine nucléaire de matières, de matériels et de technologies nucléaires, que facilite le consentement de certains milieux, ont contribué et continuent de contribuer au développement d'un programme clandestin israélien d'armes nucléaires, qui met en danger la paix et la sécurité mondiales et régionales. À tout le moins, le fait de ne pas accepter le TNP et les obligations de garanties devrait être une raison d'imposer aux pays non parties au TNP de graves restrictions et non pas de leur accorder l'impunité.

L'Iran est déterminé à exercer son droit inaliénable, au titre du TNP, d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans le cadre de son plan économique d'ensemble. À cette fin, l'Iran s'est également engagé à placer son programme sous le système de vérification de l'AIEA et d'en assurer une plus grande transparence, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du TNP.

Dans ce contexte, le Président de la République islamique d'Iran a proposé officiellement à l'Assemblée générale, au cours de la présente session, d'inviter des compagnies publiques et privées à prendre part en Iran à des activités connexes. Sur la base de cette politique, l'Iran a renouvelé son désir de coopérer sans réserve avec l'AIEA en faisant les déclarations nécessaires et en permettant des inspections à courte échéance sur tous les sites et toutes les installations appropriés. L'Iran est prêt à poursuivre sa coopération avec l'AIEA et insiste pour que toutes les parties honorent les dispositions du TNP, en particulier l'article IV, et adhèrent strictement au Statut de l'AIEA.

Pour terminer, j'ajouterai que le rôle et l'autorité de l'AIEA, tant en ce qui concerne les activités de développement que celles relatives aux garanties, s'est fortement renforcé ces dernières années. Cela est principalement dû au fait que de plus en plus de pays utilisent l'énergie atomique à des fins pacifiques. On doit donc s'efforcer de renforcer ce rôle en évitant de recourir à des mesures unilatérales extrajuridiques et à des tentatives d'utiliser l'Agence pour appuyer des positions politiques à courte vue, ce qui ne peut que saper l'autorité de l'AIEA et doit donc être évité.

**M. Martirosyan (Arménie) (*parle en anglais*) :** Tout d'abord, je tiens à me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du prix Nobel de la paix 2005 qui a été décerné à l'Agence et à lui-même. Je le remercie également du rapport annuel circonstancié sur les activités menées en 2005 par l'Agence et approuve les efforts inlassables que l'Agence et lui-même consentent afin de s'acquitter du mandat qui leur a été confié à un moment où la conjoncture internationale est particulièrement problématique. Au nom de mon gouvernement, je tiens à dire que nous sommes prêts à maintenir une coopération sans réserve avec l'Agence et sa direction.

Le débat sur la non-prolifération des armes nucléaires a été attisé par une nouvelle évolution ces dernières années et a soulevé nombre de questions comme celle du bien-fondé de ces perceptions. La propagation du terrorisme a encore fait intervenir ces perceptions, étant donné que la non-prolifération nucléaire est clairement inefficace contre les groupes terroristes. Il est manifeste, cependant, que le présent régime de contrôle des armes nucléaires doit être



abordé sous un regard et sous un angle nouveaux afin d'examiner ces problèmes croissants dans le cadre d'un système mondial de sécurité.

L'existence de failles dans le régime de non-prolifération permet à des acteurs étatiques et non étatiques d'abuser du système, malgré les promesses faites de n'utiliser les matières nucléaires qu'à des fins pacifiques. C'est en compliquant la situation que le contrôle efficace de l'accès à la technologie des armes nucléaires est de plus en plus difficile compte tenu de la fine ligne qui sépare les barrières techniques permettant de mettre au point des armes des étapes de fabrication.

À cet égard, nous saluons une fois encore l'adoption par cet organe de la Convention internationale sur la répression des actes de terrorisme nucléaire, que le Premier Ministre de mon pays a signée au nom du Gouvernement arménien lors du sommet de 2005.

L'Agence internationale de l'énergie atomique joue un rôle important pour ce qui est de veiller à ce que les technologies et matières nucléaires ne soient utilisées qu'à des fins pacifiques. En tant qu'État non doté d'armes nucléaires et de partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'Arménie attache une grande importance aux activités que mène l'Agence pour renforcer l'amélioration du régime de non-prolifération et la vérification nucléaire. À cet égard, il convient de souligner l'importance que revêt le système de garanties de l'Agence et le besoin de prendre de nouvelles mesures pour le renforcer. L'année dernière, l'Arménie a ratifié le Protocole additionnel à l'Accord de garanties, ce qui montre une fois encore l'approche sérieuse de la coopération avec l'Agence. Comme nous l'avons dit lors de la septième Conférence des parties chargée de l'examen du TNP, l'Arménie appuie la recommandation du Directeur général de l'Agence de reconnaître le fait que le Protocole additionnel est une partie intégrante des garanties de l'Agence dans chacun des pays parties au TNP.

Je saisis l'occasion pour exprimer la profonde satisfaction de mon pays en ce qui concerne sa coopération avec l'AIEA. Il coopère avec l'Agence dans divers domaines depuis 1995. Dans ce contexte, une haute priorité est accordée à la sécurité et à la vérification nucléaires. Convaincue que les garanties favorisent une plus grande confiance parmi les États,

l'Arménie a reçu des missions d'inspection – plus de 30 par an en moyenne – de l'AIEA depuis qu'elle a signé l'accord entre la République d'Arménie et l'Agence sur l'application des garanties eu égard au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1993.

Les résultats des inspections ont effectivement montré que l'Arménie s'acquitte des obligations qui lui incombent en vertu de l'accord. Zéro anomalie, tel est le bilan depuis le premier jour en ce qui concerne les matières nucléaires déclarées et inspectées, ce qui dément les allégations absurdes et non fondées dont mon pays est l'objet de temps à autre de la part de certains de ses voisins. Grâce à notre coopération, nous avons réussi à renforcer la sûreté de la centrale d'énergie nucléaire de l'Arménie.

La législation nationale de l'Arménie dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire s'améliore constamment, du fait de plusieurs initiatives tendant à modifier la loi nationale pertinente. Les réformes sont principalement liées au renforcement de la sûreté et de la sécurité de notre centrale nucléaire et du régime de vérification. Dans le même esprit, l'Arménie a signé l'Acte final de la Conférence relative à l'examen et à l'adoption des amendements proposés à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, dont la ratification est en cours.

La protection physique de la centrale d'énergie nucléaire est une priorité pour notre gouvernement. L'année dernière, nous avons accepté la mission du Service consultatif international de protection physique et attendons son rapport d'ici la fin de l'année. Vers la fin 2005, l'Arménie accueillera une autre mission importante, celle de l'Équipe opérationnelle d'examen de l'évaluation de la sûreté, dont le rapport sera terminé en 2006.

L'énergie nucléaire est très importante pour l'Arménie, dans la mesure où elle fournit environ 40 % des besoins en énergie du pays. L'Arménie a été obligée de relancer sa centrale nucléaire en 1995 en raison du blocus permanent exercé contre elle à la suite du non-règlement des conflits dans la région et de l'instabilité en découlant, qui a touché de façon négative la fourniture de gaz destiné aux centrales thermonucléaires. En tant que problème de sécurité en matière d'énergie, elle a un grand impact sur l'ensemble de la sécurité du pays.

La demande en énergie en Arménie continue d'augmenter à la suite de la croissance économique à deux chiffres enregistrée dans la République au cours des cinq dernières années. Ce n'est pas une simple coïncidence si, en conséquence, notre pays envisage sérieusement de construire une nouvelle centrale d'énergie nucléaire.

À cet égard, nous remercions le Directeur général de l'aide qui nous est promise – promesse faite lors de sa visite en Arménie – pour nous permettre de mener à bien une étude de faisabilité pour sa construction. Il convient de noter que cela est conforme aux conclusions auxquelles est parvenue la Conférence internationale ministérielle tenue à Paris. Qui plus est, nous croyons qu'une nouvelle centrale nucléaire aurait également une importance au plan régional, dans la mesure où elle pourrait fournir aux pays voisins l'énergie pour compenser leur pénurie en électricité.

Tous ces succès auraient été impossibles sans la coopération bilatérale avec d'autres États Membres. Je saisis l'occasion pour exprimer ma gratitude aux pays qui apportent à la centrale nucléaire de l'Arménie et à l'Autorité de régulation une aide continue et importante.

**M. Requeijo Gual** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier M. Mohamed ElBaradei de sa présentation du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à le féliciter de son élection pour un nouveau mandat en tant que Directeur général de l'Agence.

Je saisis l'occasion pour renouveler nos félicitations à l'AIEA et à son Directeur général pour le prix Nobel de la paix 2005 qui leur a été décerné. Cette distinction leur est remise à un moment particulièrement problématique de la conjoncture de l'histoire de l'humanité. L'existence d'importants stocks d'armes nucléaires et le danger que pose leur prolifération, ainsi que la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires et l'existence de doctrines stratégiques de défense qui se fondent de plus en plus sur l'utilisation et la possession de ces armes, continuent de menacer gravement toute l'humanité. Dans ces circonstances, nous sommes fermement convaincus que la seule vraie solution est l'élimination complète des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires.

Le rapport annuel de l'Agence fait mention de résultats concrets pour 2004. À cet égard, il convient

de souligner l'adoption par le Conseil des gouverneurs, en 2004, du Programme d'action pour le traitement du cancer, auquel Cuba attache une importance particulière. Nous en appelons à la mobilisation de nouvelles ressources, dans le cadre du Programme, afin de stimuler les travaux dans cet important domaine. Nous saluons l'issue de la récente Conférence générale de l'AIEA au cours de laquelle d'importantes résolutions ont été adoptées dans le but de promouvoir les activités de l'Agence dans divers domaines d'attention.

Cuba attache une grande importance aux activités de l'AIEA et confirme qu'il est nécessaire d'atteindre un équilibre adéquat entre les trois piliers fondamentaux de l'Organisation : coopération technique, sécurité et vérification. Ces trois piliers doivent être mis en œuvre d'une manière équilibrée, qui tienne compte des intérêts et des priorités de tous les États membres.

L'Assemblée générale doit réaffirmer le rôle que joue l'AIEA non pas seulement en tant que garante de l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire mais également en tant qu'institution favorisant la promotion et l'exécution de la coopération internationale dans ce domaine.

Le Gouvernement cubain reconnaît l'importance que jouent les technologies nucléaires dans le développement durable et estime que la coopération technique de l'AIEA est un élément clef du processus de transfert de technologie. L'imposition de mesures restrictives et unilatérales dans l'échange de matériel, de matières et d'informations scientifiques et technologiques à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire devrait prendre fin.

Cuba réaffirme le rôle que joue l'AIEA dans la vérification des engagements pris dans le domaine de la non-prolifération. À cet égard, elle rejette la tentative de certaines puissances de préjuger la nature pacifique ou non pacifique de programmes nucléaires mis sur pied par certains pays, contournant l'AIEA, seule organisation internationale dotée du mandat et de la capacité technique pour ce qui est de vérifier les activités nucléaires des États. Elle dénonce la manipulation de l'information concernant les processus de vérification de l'AIEA, dont le but est de fomenter une opinion négative dans certains pays dans la poursuite d'objectifs politiques ainsi que l'application

du principe deux poids, deux mesures lorsqu'il s'agit d'examiner les questions de non-prolifération.

Cuba a pris note attentivement des rapports soumis par le Directeur général au Conseil des directeurs sur l'application des accords de garanties concernant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil. Le Gouvernement cubain a appuyé fermement les déclarations du Mouvement des pays non alignés, qui a exprimé sa profonde inquiétude au sujet du contenu de ces résolutions et des méthodes qui ont conduit à leur adoption, tout en reconnaissant l'attitude objective du secrétariat de l'AIEA et en saluant les progrès importants accomplis dans le règlement de problèmes en suspens, que confirment les plus récents rapports présentés par le Directeur général au Conseil des gouverneurs.

Dans ce contexte, Cuba rejette fermement les tentatives tendant à priver tout pays de son droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire – pour autant que ce droit soit exercé conformément aux obligations de garanties.

Le Gouvernement cubain continue de prendre des mesures qui traduisent clairement sa volonté politique de s'acquitter des obligations qu'il a contractées en tant qu'État partie au TNP et au Traité de Tlatelolco sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord complet de garanties avec l'AIEA et son Protocole additionnel, le Gouvernement cubain a continué de s'acquitter de ses obligations, de réaffirmer sa volonté de poursuivre le renforcement de sa coopération avec l'AIEA en vue de développer l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Récemment, Cuba a participé activement et de façon constructive à la Conférence internationale des États parties et signataires de traités créant des zones exemptes d'armes nucléaires, ainsi qu'à la Conférence des parties chargée de l'examen du TNP, qui malheureusement n'a pas abouti à un accord sur d'importantes questions en raison de l'absence de volonté de la part de certains États dotés d'armes nucléaires d'adopter des mesures concrètes en vue du désarmement.

Aujourd'hui plus que jamais, il est crucial d'œuvrer au renforcement de l'AIEA, en particulier

d'appuyer ses activités de coopération technique. Cuba estime que ce pilier est la première priorité, comme cela ressort de nos taux élevés d'efficacité et de productivité dans l'application de notre Programme de coopération technique avec l'AIEA, dans la cadence efficace de l'application de nos projets, dans les contributions accrues de nos experts aux activités de coopération avec d'autres pays et dans le respect des engagements que nous avons pris envers le Fonds de coopération technique et les apports de fonds au plan national.

Le Gouvernement cubain salue l'entrée en vigueur de l'Accord de coopération régional pour la promotion de la science et la technologie nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes. L'Accord s'est révélé être le meilleur moyen de promouvoir la coopération et l'échange entre les pays de notre région dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Cuba suit attentivement les activités menées dans la sûreté radiologique et nucléaire, notamment la protection physique. Dans ce contexte, elle continue de renforcer son matériel et son infrastructure organisationnelle ainsi que la formation de ressources humaines.

Cuba appuie les efforts faits par l'AIEA pour appliquer des programmes et des activités dont le but est de prévenir le terrorisme nucléaire, sans toucher aux ressources humaines et financières destinées au développement durable socioéconomique. À cet égard, elle réitère que l'imposition de mécanismes à composition sélective, qui ne sont pas transparents et se situent hors du cadre de l'ONU et des traités internationaux, ne constitue pas une réponse appropriée au phénomène du terrorisme international, notamment dans sa relation à l'utilisation potentielle d'armes de destruction massive, leurs vecteurs ou matériels connexes.

Pour terminer, je tiens à redire que le prix Nobel de la paix décerné à l'AIEA doit servir à encourager le renforcement du rôle transparent, objectif, professionnel et impartial que joue l'Agence, fondé sur les principes les plus élevés, dans lesquels les importantes tâches figurant dans son statut se combinent d'une façon harmonieuse et équilibrée. Comme toujours, l'Agence et le Directeur général peuvent compter sur le plein appui du Gouvernement cubain dans cette entreprise.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point.

Nous allons aborder l'examen du projet de résolution A/60/L.13.

Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée qui va expliquer son vote.

**M. Pak Gil Yon** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, je tiens à déclarer ce qui suit au sujet du projet de résolution A/60/L.13.

Premièrement, il n'est pas pertinent pour l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de mentionner dans son rapport la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Il n'existe aucun lien entre la République populaire démocratique de Corée et l'AIEA. À cet égard, je rappelle à l'Assemblée que la République populaire démocratique de Corée n'est pas membre de l'AIEA ni État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Qui plus est, l'AIEA n'a pas qualité pour traiter de la question nucléaire de la péninsule de Corée, qui est une question politico-militaire entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique.

Deuxièmement, l'AIEA a abordé la question nucléaire de la péninsule coréenne avec des préjugés. La question nucléaire est le fruit d'une politique hostile des États-Unis envers la République populaire démocratique de Corée. Les États-Unis menacent la République populaire démocratique de Corée avec des armes nucléaires depuis plus d'un demi-siècle. Le Président Bush, en particulier, a désigné peu après son entrée en fonction la République populaire démocratique de Corée comme faisant partie de l'axe du mal et l'a menacée d'une attaque nucléaire. Comment l'AIEA a-t-elle fait face à la question nucléaire qui est devenue un différend politico-militaire entre la petite et faible République populaire démocratique de Corée et la superpuissance, les États-Unis – deux statuts qui s'opposent? L'AIEA, sur

instruction de la superpuissance, a géré la question nucléaire de la péninsule de Corée en faisant preuve de préjugés, utilisant le principe deux poids, deux mesures au mépris du principe de l'équité – principe essentiel des organisations internationales.

On peut voir des exemples similaires dans la question nucléaire de la Corée du Sud. La déclaration conjointe de Beijing, correctement interprétée, n'impose pas seulement des obligations à la République populaire démocratique de Corée, elle en impose aussi aux États-Unis et à la Corée du Sud – parties directement concernées par la dénucléarisation de la péninsule de Corée. Le démantèlement unilatéral par la République populaire démocratique de Corée de son programme nucléaire n'aboutirait pas à la dénucléarisation de la péninsule à moins que les États-Unis honorent leurs obligations conformément à la déclaration commune.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée votera contre le projet de résolution du fait que son objectif est de déformer la nature de la question nucléaire de la péninsule de Corée et non de contribuer d'une manière quelconque au règlement du problème.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le seul orateur inscrit pour une explication de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/60/L.13.

Les États suivants ont ajouté leur nom à la liste des auteurs du projet de résolution : Andorre, Australie, Autriche, Bangladesh, Bulgarie, Costa Rica, Croatie, Chypre, Équateur, France, Gabon, Guatemala, Islande, Irlande, Lettonie, Pays-Bas, Nicaragua, les Philippines, Serbie et Monténégro, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Uruguay et Zambie.

Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre,

Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie.

*Votent contre :*

République populaire démocratique de Corée.

*S'abstiennent :*

Néant.

*Par 137 voix contre une, avec zéro abstention, le projet de résolution est adopté (résolution A/60/L.13).*

*[Les délégations de l'Estonie et du Myanmar ont informé ultérieurement le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée entend achever ainsi l'examen du point 84 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

### Point 13 de l'ordre du jour

#### **La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement**

**Rapport du Secrétaire général** (A/60/218)

**Projet de résolution** (A/60/L.14)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nicaragua qui va présenter le projet de résolution A/60/L.14.

**M. Sevilla Somoza** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale : Belize, Costa Rica, la République Dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Panama et mon pays, le Nicaragua.

Pour commencer, je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport circonstancié, intitulé « La situation en Amérique centrale », concernant l'application au cours des deux dernières années de toutes les résolutions concernant l'Amérique centrale.

Après d'incommensurables sacrifices et avec l'aide de la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies en particulier, l'Amérique centrale a entamé une ère de paix et de démocratie qui dure depuis plusieurs années et qui, voulons-nous espérer, continuera indéfiniment. Grâce aux politiques et activités appliquées par les gouvernements pour améliorer les conditions de vie de leurs peuples et améliorer quantitativement et qualitativement le système d'intégration, les longues décennies de violence armée et les crises aiguës tant sociales qu'économiques qui ont ravagé la plupart des pays ont été maintenant surmontées.

Aujourd'hui, les gouvernements en Amérique centrale jouissent de la légitimité acquise par le truchement d'élections libres; leurs économies croissent et leurs systèmes politiques sont de plus en plus ouverts et démocratiques. Avec le nouveau siècle et la paix en cours, nous avons entamé, dans les pays où la situation le permet, une période de transformation et d'adaptation de nos structures politiques, économiques et sociales, afin de parvenir au développement humain durable et répondre aux Objectifs de développement du Millénaire.

De nombreux problèmes inhérents aux pays en développement – comme ceux généralisés de la pauvreté, du chômage, du manque d'eau potable, de santé, de corruption et d'instabilité politique – persistent et nous y faisons face. Nous sommes certains qu'il sera possible de résoudre ces problèmes par le biais de nos efforts et avec la généreuse aide des organismes internationaux et des pays amis.

Je tiens à souligner, cependant, la participation de l'ONU au processus qui a conduit l'Amérique centrale de la guerre à la négociation et de la négociation à la paix et sur la voie du développement et qui nous a également permis de surmonter les nombreux problèmes auxquels nous avons dû faire face tout au long de nos expériences faites d'échecs et de succès – en d'autres termes, les expériences que nous avons vécues et dont les enseignements et exemples nous sont maintenant utiles pour aider les autres régions du monde à surmonter des situations similaires.

La première résolution sur l'Amérique centrale a été adoptée par l'Assemblée générale en 1983, en pleine guerre froide et à un moment où trois de nos pays étaient déchirés par de féroces guerres civiles. Dans cette résolution, la communauté exprimait ses craintes face à l'exacerbation et aux tensions causées par les conflits en Amérique centrale et soulignait le besoin de contribuer à l'instauration de la paix sur de solides bases, de créer un véritable processus de paix, de respecter les droits de l'homme et de favoriser le développement économique et social.

À la suite de la décision prise par l'Amérique centrale de relever le défi historique, à savoir de forger un avenir de paix pour la région, l'Assemblée générale, quatre ans après avoir adopté cette première résolution, a demandé au Secrétaire général de promouvoir un Programme spécial pour la coopération économique en Amérique centrale (PEC). Cette initiative a été novatrice dans la mesure où elle devait être appliquée dans les territoires plongés dans des conflits armés et à relier les mesures déjà prises par le système de l'ONU pour renforcer les efforts tendant à consolider la paix plus efficacement.

Au titre de la coordination du Programme des Nations Unies pour le développement, le PEC a contribué à l'émergence d'un consensus interrégional et international qui permet à chaque pays de déterminer ses propres priorités de développement, de renforcer le Système d'intégration de l'Amérique centrale, de

mobiliser les ressources pour la région et de guider ses programmes sociaux. Il renforce également le rôle que doit jouer la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale en tant qu'instrument clef du PEC.

Dans le contexte du problème des réfugiés qui se pose dans la sous-région à la suite d'une violence généralisée, il convient de rappeler que la Déclaration de 1984 sur les réfugiés, de Carthagène, est devenue un instrument créatif et novateur pour la protection et qu'elle est maintenant considérée comme une contribution importante au droit international. Son importance a été confirmée dans des instances internationales, et la plupart des pays d'Amérique latine l'ont incorporée dans leur législation. Son utilisation dans la région élargit la définition ou le concept de réfugiés énoncé dans la Convention de 1951 relative au statut de réfugiés et le Protocole de 1967.

Le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) a été créé en décembre 1989 afin de contrôler sur le terrain la cessation de toute aide aux forces irrégulières et insurrectionnelles, ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes de contras au Nicaragua de mai à juillet 1990. Il a également surveillé le cessez-le-feu négocié dans ce pays en tant qu'élément du processus de démobilisation. Les présidents de l'Amérique centrale se sont réunis à Montelimar, Nicaragua, pour demander à l'ONUCA de créer un précédent en détruisant toutes les armes collectées sur place et en présence de représentants des gouvernements d'autres pays d'Amérique centrale. Le mandat de l'ONUCA a été redéfini en conséquence afin d'éviter la prolifération du trafic illicite d'armes légères.

Une autre initiative en Amérique centrale a trait à la participation de l'ONU à la recherche de la paix en El Salvador lorsque, afin de promouvoir son action et d'aider le Secrétaire général dans les efforts qu'il faisait à cette fin, les termes « Amis du Secrétaire général » sont nés et sont appliqués.

La Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) a été créée le 20 mai 1991 pour vérifier l'application de tous les accords intervenus entre le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional. La Mission a été ensuite élargie en janvier 1992 afin de porter sur la vérification de tous les aspects du cessez-

le-feu et la séparation des forces, ainsi que sur l'accord relatif à la Police civile nationale, qui a fourni à l'ONUSAL une surveillance du maintien de l'ordre public pendant la période de transition tandis que la Police civile nationale était en voie d'être créée. Une fois son mandat accompli, il a été mis fin à la Mission en 1995.

La Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) a commencé à opérer en 1994 et a duré une décennie. Les opérations de la MINUGUA dans le domaine ont été un exemple fructueux de consolidation de la paix. Une stratégie de transition novatrice a été mise au point durant les dernières années de la Mission afin de renforcer la capacité du Guatemala à promouvoir le Programme d'accord de paix après le retrait de l'ONU et pour faire en sorte que les priorités de paix se traduisent dans la politique gouvernementale.

La création du Département des opérations de maintien de la paix est étroitement liée aux enseignements et à l'expérience acquis par les missions des Nations Unies déployées dans les pays d'Amérique centrale. Comme déjà dit, en raison de cette expérience, il a été nécessaire de relier les opérations de la paix aux efforts de développement afin de rendre les opérations de consolidation et de maintien de la paix plus efficaces.

En 1990, la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral au Nicaragua (ONUVEN) a été la première mission à surveiller un processus électoral dans un État indépendant. Bien qu'ONUVEN, qui ne comprenait pas de personnel militaire, ait été constituée par une résolution de l'Assemblée générale en tant que mesure d'assistance électorale et non pas de tentative de résoudre le conflit nicaraguayen, la Mission a assurément joué un rôle important dans le règlement du conflit. L'expérience de l'ONU au Nicaragua a servi de base à la création en 1992 de la Division d'aide électorale au sein du Département des affaires politiques, dont la tâche est de coordonner les activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'assistance électorale.

Bref, on peut dire que l'ONU a acquis une expérience d'avant-garde en Amérique centrale, dont le résultat, entre autres choses, a été de créer un lien entre opérations de la paix et programmes de développement – concept qui trouve son expression dans la

constitution du Département des opérations de maintien de la paix, dans la création de groupes d'amis du Secrétaire général aux fins de collaborer aux efforts qu'il déploie dans la quête de paix, dans la première expérience de supervision des élections, qui a jeté les bases de la Division de l'assistance électorale, et dans le lien entre les opérations de paix et la destruction d'armes légères afin de freiner leur trafic illicite.

Aujourd'hui, l'Amérique centrale est une région transformée, et nous sommes prêts à collaborer avec la communauté internationale en mettant notre expérience au service des États qui sont actuellement dans une situation de conflit. Nos pays croient que leur expérience peut servir à construire des ponts reliant la vision d'une sécurité collective et la coopération internationale pour le développement dans les efforts de maintien de la paix après conflit.

Pour terminer, au nom de nos pays, je tiens à remercier l'ONU, les Secrétaires généraux dont les mandats correspondent à cette période, les États Membres de l'Organisation et, en particulier, les gouvernements qui aident directement nos pays dans leur recherche de paix, de démocratie et de développement.

J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution relatif au point 13 de l'ordre du jour, contenu dans le document A/60/L.14, intitulé. « La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement ». Ma délégation, à la suite de consultations avec des délégations intéressées d'États membres du Système d'intégration d'Amérique centrale et autres États, a décidé de soumettre pour examen à l'Assemblée générale ce projet de résolution qui ne contient qu'un paragraphe :

« L'Assemblée générale, prenant note des progrès dans la région, décide qu'à compter de la soixantième session, le point intitulé "La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement" restera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée en vue d'être examinée sur notification d'un État Membre. »

J'ai fait oralement une correction, changeant « soixantième session », comme mentionné dans le texte, par « soixante et unième session ».

Ma délégation et les délégations consultées considèrent que les problèmes abordés au titre de ce point de l'ordre du jour ont été largement surmontés par les pays d'Amérique centrale. On considère donc qu'il n'est plus approprié de présenter un projet de résolution au titre de ce point, compte tenu des recommandations relatives à la rationalisation des travaux de l'Assemblée générale et du fait qu'il convient de ne pas détourner l'attention de l'Organisation de problèmes plus pressants qui doivent être traités dans d'autres régions du monde. Nous demandons à ce que ce projet de résolution soit adopté par consensus.

**M<sup>me</sup> Bethel** (Bahamas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont Membres de l'ONU. Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'exprimer nos condoléances au Gouvernement et aux peuples d'Amérique centrale à la suite de la récente série de catastrophes naturelles qui ont provoqué des pertes humaines et matérielles dans les pays de la région, en particulier au Honduras, au Guatemala, en El Salvador, au Nicaragua et au Costa Rica. La CARICOM, une communauté composée de pays en développement qui ont subi les ravages de catastrophes naturelles, est consciente des effets néfastes que ces événements auront sur les efforts entrepris pour faire avancer les mesures relatives au développement. Nous sommes certains, en conséquence, que les pays d'Amérique centrale apporteront une aide durable afin d'éviter que les avancées déjà enregistrées ne soient compromises.

Depuis que l'Assemblée générale a examiné pour la première fois ce point de l'ordre du jour concernant la situation en Amérique centrale, on a constaté une renaissance de la région; elle est en effet devenue une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général pour les rapports annuels informatifs présentés sur ce point de l'ordre du jour. Ces rapports ont souligné les réalités uniques de chaque pays de la région dans les domaines de l'administration, des droits de l'homme, de la sécurité publique, des réformes judiciaires, du maintien d'institutions régionales et extrarégionales et des différends frontaliers, entre autres. Il faut reconnaître les nombreux problèmes que chaque pays rencontre. Plus important, cependant, nous félicitons les pays d'Amérique centrale pour les efforts qu'ils ont fait

malgré les défis, pour générer des sociétés plus pacifiques, plus démocratiques et plus justes. Nous nous félicitons également de l'aide internationale apportée à la région, comme indiqué dans les rapports du Secrétaire général.

Un important aspect de la consolidation de la paix dans la région est le processus régional d'intégration régionale que facilite le Système d'intégration en Amérique centrale (SICA). Le Système est un symbole de la nouvelle face de l'Amérique centrale. Aujourd'hui, l'un des États membres de la CARICOM, Belize, participe en tant que membre du SICA.

À l'initiative du Belize, la CARICOM et le SICA tiendront en 2002 leur premier sommet et conviendront de renforcer les relations et les partenariats interrégionaux. Dans la déclaration commune publiée à l'issue de ce sommet, les dirigeants des Caraïbes et d'Amérique centrale ont convenu de renforcer la coopération et de coordonner les actions dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'élimination de la pauvreté, de l'environnement, du commerce et des investissements. Ce sommet historique a permis de souligner la réalité, à savoir qu'il y a beaucoup de causes communes entre nos régions.

L'accord récemment conclu concernant le libre échange CARICOM-Costa Rica traduit la volonté de la CARICOM de favoriser des liens plus étroits avec les pays d'Amérique centrale. En fait, l'accord de libre échange est perçu comme l'occasion de renforcer le commerce entre la CARICOM et le Costa Rica mais également comme une occasion de renforcer nos alliances afin de promouvoir la coopération dans les domaines social, politique, culturel et environnemental. Ainsi, les membres de la CARICOM ont hâte de voir cet accord mis en œuvre.

Compte tenu des efforts que je viens de mentionner, qui tous servent à renforcer le partenariat entre la CARICOM et l'Amérique centrale, nous, communauté des Caraïbes, espérons qu'un règlement pacifique du différend territorial entre le Belize et le Guatemala sera possible dans un proche avenir. Nous prenons note que les deux pays ont convenu d'un cadre pour les négociations et mesures propres à créer un climat de confiance, qui cherche à maintenir et à approfondir leurs relations amicales en attendant le règlement permanent de leur différend territorial. Nous sommes encouragés par cette nouvelle évolution et



nous engageons à continuer d'apporter notre aide en vue d'un règlement juste et durable du différend.

La CARICOM est consciente des efforts faits par les dirigeants et les peuples d'Amérique centrale ainsi par la communauté internationale qui ont participé à la transformation de la région. Il y a, cependant, des défis et persistants et nouveaux, dont certains, comme le mentionne le rapport du Secrétaire général (A/60/218), ont été générés par des facteurs externes. Nous sommes certains que la communauté internationale maintiendra son plein appui à la région, en particulier compte tenu de ces défis.

**M<sup>me</sup> Brazier** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et des pays qui ont avalisé cette déclaration.

Pour commencer, j'exprime la plus profonde sympathie de l'Union européenne aux pays d'Amérique centrale qui ont été touchés par les tempêtes tropicales Stan et Alpha et l'ouragan Bets. Nos pensées sont avec eux en ce moment difficile. L'UE se félicite d'avoir pu apporter 1,7 million d'euros à l'aide humanitaire destinée à El Salvador et au Guatemala pour répondre aux récentes inondations et à la tempête tropicale Stan.

L'Union européenne et l'Amérique centrale partagent une longue histoire de coopération dans les domaines politique, économique et social. L'un des objectifs peut être le plus important que nous partageons est celui visant une intégration régionale plus étroite. Comme l'Union européenne, les pays d'Amérique centrale ont compris que par le biais de l'intégration régionale il est possible de surmonter les conflits internes prolongés, de réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs, y compris les catastrophes naturelles, et de bâtir une plate-forme économique régionale, qui permette à nos pays de commercer et de faire face à la concurrence plus efficacement à l'époque de la mondialisation.

Comme l'a dit le Secrétaire général dans le paragraphe 7 de son rapport A/60/218 :

« Les pays d'Amérique du Sud ont franchi des étapes importantes sur la voie de la coopération et de la pacification de leur région. »

En 1993, lorsque ce point de l'ordre du jour a été examiné pour la première fois à l'Assemblée générale, la région connaissait une situation très difficile. Puis, la

guerre civile et la désintégration sociale et économique ont été des faits de la vie pour les citoyens des pays d'Amérique centrale. Aujourd'hui, la région a notablement progressé vers la paix et la stabilité, la démocratie et le développement durable.

Par le Dialogue de San José, l'UE a été en mesure de contribuer au processus de consolidation de la paix et de démocratisation dans la région de l'Amérique centrale. Qui plus est, depuis 2001, la Commission européenne a entamé un programme de coopération nationale et régionale avec six pays d'Amérique centrale, qui totalise 655 millions d'euros. Cette coopération continuera dans les années qui viennent. Une nouvelle stratégie de coopération pour les années 2007 à 2013 est sur le point d'être conclue, qui focalisera l'attention sur les questions de l'intégration régionale.

L'Union européenne sait par expérience que la transition après un conflit peut demander des années. Les pays d'Amérique centrale font toujours face à des problèmes, comme la lutte contre l'impunité, la promotion de la transparence et de la démocratie et la réduction de la pauvreté, mais il s'agit là de problèmes différents de ceux qu'ils ont connus il y a 20 ans. L'UE se félicite donc du projet de résolution proposé par le Nicaragua et qui demande que ce point soit maintenu à l'ordre du jour de l'Assemblée générale afin qu'il puisse être examiné dès qu'un État Membre en fera la demande.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : L'Amérique centrale a été frappée récemment par des catastrophes naturelles, et nous regrettons sincèrement les pertes humaines et les nombreuses autres victimes dues à la tempête tropicale Stan en El Salvador et au Guatemala. Nous félicitons les Gouvernements d'El Salvador et du Guatemala des efforts qu'ils ont déployés pour sauver des vies et aider rapidement la population touchée, notamment la communauté autochtone.

Le Parlement norvégien a alloué 60 millions de couronnes norvégiennes (environ 9 250 000 dollars) au titre de fonds additionnels pour des secours d'urgence en Amérique centrale. Ces fonds seront acheminés par l'ONU, la Croix-Rouge et les organisations non gouvernementales.

Bien que de nombreuses années se soient écoulées depuis la fin du conflit armé en Amérique centrale, la région continue de faire face à des

problèmes majeurs : éradication de la pauvreté, consolidation de la démocratie et sauvegarde des droits de l'homme. Une bonne administration, un développement économique durable et le renforcement du système judiciaire continuent d'être des questions clefs. Il est cependant encourageant de voir que les gouvernements d'Amérique centrale poursuivent leur lutte, voire la renforce, contre la corruption.

Des élections pacifiques et transparentes sont maintenant la règle plutôt que l'exception en Amérique centrale, ce qui témoigne d'une consolidation graduelle de la démocratie dans ces pays. Nous félicitons les organes des Nations Unies et l'Organisation des États américains de l'appui qu'ils apportent de longue date au processus électoral, auquel la Norvège a également contribué.

Nous félicitons le Président du Guatemala de son ferme attachement aux Accords de paix et des progrès que son gouvernement a réalisés dans des domaines aussi importants que la réduction des forces armées. Le retrait final de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala l'année dernière, après dix ans passés sur le terrain, est un signe concret. Cependant, il demeure toujours nécessaire que la communauté internationale maintienne son appui à l'application des Accords de paix. Nous estimons que le Bureau du Haut Commissaire pour les droits de l'homme est le mécanisme international le plus approprié aujourd'hui pour suivre la situation après conflit au Guatemala et félicitons le gouvernement d'avoir invité le Haut Commissaire à ouvrir un bureau au Guatemala.

*Le Président assume la présidence.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans le débat concernant ce point.

Nous allons maintenant aborder l'examen du projet de décision A/60/L.14, tel qu'il a été amendé oralement.

Je tiens à dire que l'Uruguay s'est joint à la liste des auteurs.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/60/L.14, tel qu'il a été amendé oralement.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/60/L.14 tel qu'il a été amendé oralement?

*Le projet de décision, tel qu'il a été amendé oralement, est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite terminer ainsi son examen du point 13 de l'ordre du jour.

*Il en est ainsi décidé.*

## **Point 16 de l'ordre du jour**

### **Zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud**

#### **Projet de décision (A/60/L.11)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Uruguay s'est joint à la liste des auteurs du projet de décision A/60/L.11.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/60/L.11.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale entend adopter le projet de décision A/60/L.11?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite en terminer ainsi avec l'examen du point 16 de l'ordre du jour.

## **Point 72 de l'ordre du jour**

### **Mémoire de l'Holocauste**

#### **Projet de résolution (A/60/L.12)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le 24 janvier 2005, l'Assemblée générale a tenu sa toute première session extraordinaire consacrée à la commémoration du soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis. À cette session, l'Assemblée générale a condamné à l'unanimité les horreurs des camps de concentration nazis. Nous rendons hommage aux millions d'innocents victimes de cette atrocité inqualifiable.

Un génocide a été commis contre les Juifs d'Europe durant l'Holocauste. Des centaines de milliers de personnes d'autres origines ethniques et religieuses et ayant des antécédents politiques différents ont été les victimes de ce crime contre l'humanité.

Cette année, nous célébrons le soixantième anniversaire de l'ONU née des cendres de la Deuxième

Guerre mondiale. L'ONU a été créée pour protéger l'humanité du fléau de la guerre et, en tant qu'institution internationale efficace, pour promouvoir les droits de l'homme, la primauté du droit et le développement socioéconomique pour tous. Dans ce contexte, je salue l'inscription de ce nouveau point à l'ordre du jour : « Mémoire de l'Holocauste ».

L'Holocauste nous rappelle les crimes de génocide commis depuis la Deuxième Guerre mondiale. Il doit donc servir de mise en garde historique autour de laquelle nous devons nous unir, pas seulement pour rappeler les graves crimes commis dans l'histoire de l'homme, mais également pour réaffirmer notre résolution inébranlable de nous prémunir contre le renouvellement de tels crimes. On ne saurait, après les horreurs au Cambodge, au Rwanda et à Srebrenica se contenter de répéter « Plus jamais ça ».

En septembre dernier, après le sommet mondial de 2005, nos dirigeants n'ont pas manqué de répondre à cet appel lorsqu'ils ont accepté la responsabilité de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. C'est là un pas majeur vers la prévention du génocide à l'avenir.

C'est dans le désir de rappeler les crimes du passé et d'empêcher qu'ils ne se renouvellent à l'avenir que nous devons examiner le projet de résolution « Mémoire de l'Holocauste ».

Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël qui va présenter le projet de résolution A/60/L.12.

**M. Gillerman** (Israël) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée au nom de l'État d'Israël sur un point qui est très important pour mon pays et mon peuple ainsi que pour les victimes et les survivants de l'Holocauste, quelles que soient leur croyance et leur nationalité, partout dans le monde. Je me sens ému et privilégié de présenter ce projet de résolution historique aujourd'hui, en tant qu'Israélien, de Juif et d'être humain, issu d'une famille victime de l'Holocauste.

Cette année marque le soixantième anniversaire de la création de l'ONU de même que le soixantième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale et de la libération des camps de concentration nazis.

Le lien qui unit ces deux événements est la création de l'ONU, avec ses principes fondateurs et sa noble mission, laquelle a été la réponse du monde aux horreurs de la Deuxième Guerre mondiale et à la tragédie de l'Holocauste, que traduisent les premiers alinéas de la Charte des Nations Unies.

L'Holocauste constitue une tentative systématique et barbare d'exterminer tout un peuple, d'une manière et à une échelle sans parallèle dans l'histoire de l'humanité. Six millions de Juifs – un tiers de la population juive – avec un nombre incalculable d'autres minorités, ont été tués, beaucoup dans des camps de la mort, des usines de la mort conçues spécifiquement à cette fin.

Cependant, si l'Holocauste constitue une tragédie sans précédent pour le peuple juif, ses enseignements sont universels. L'Holocauste a eu lieu au moment où l'âge de la rationalité était à son apogée, et il représente un moment critique dans l'histoire de l'humanité. Il nous place devant toute la capacité de l'homme à se montrer inhumain envers ses semblables. Il a révélé la capacité de dénaturer la technologie, la philosophie, la culture et l'idéologie pour commettre des actes à une échelle inimaginable et avec un degré incroyable de cruauté. Il a montré que si les Juifs pouvaient être les premières victimes de l'antisémitisme ils ne seraient pas les dernières. Il a enseigné, comme l'a dit Elie Wiesel, que l'indifférence pour les souffrances humaines n'est pas simplement un péché mais également une punition – en ce sens qu'en niant l'humanité de l'autre on trahit la sienne propre.

En ébranlant la conscience de l'humanité, l'Holocauste a donné un élan critique au développement des droits de l'homme, à la rédaction de conventions internationales historiques, comme la Convention relative au génocide, et à la création même de l'Organisation.

L'ONU est née des cendres de l'Holocauste et de l'engagement pris de « préserver les générations futures du fléau de la guerre » ainsi que de proclamer et de protéger « la dignité et la valeur de la personne humaine ». L'ONU porte une responsabilité particulière : faire en sorte que l'Holocauste et ses enseignements ne soient jamais oubliés et que cette tragédie serve à jamais d'avertissement à tous les peuples quant aux dangers de la haine, du fanatisme, du racisme et des préjugés.

Le plus grand hommage que nous, en tant qu'Organisation, en tant qu'États Membres et en tant qu'individus, pouvons rendre à la mémoire des victimes, à la souffrance des survivants et à l'héritage des libérateurs c'est de jurer « Plus jamais ça ».

Comme le Ministre des affaires étrangères, Silvan Shalom, l'a déclaré du haut de cette tribune, nous attendons le moment où ce terrible événement passera de la mémoire à l'histoire. Au fur et à mesure que disparaissent les derniers survivants et les derniers libérateurs, la flamme du souvenir, du témoignage et de l'éducation doit être maintenue. C'est notre devoir au nom du passé et de notre engagement envers l'avenir.

En janvier 2005, les États Membres de l'ONU ont convenu dans cette salle de convoquer une session historique extraordinaire de l'Assemblée générale pour commémorer le soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis.

À cette session, les États Membres ont affirmé l'important rôle et l'importante responsabilité incombant à l'Organisation pour ce qui est de garder vivante la mémoire de l'Holocauste et d'en transmettre les enseignements par l'éducation afin de nous prémunir contre le renouvellement d'un tel fléau, pour le bien des générations futures.

S'acquitter de cette responsabilité n'a jamais été si urgent compte tenu de l'augmentation alarmante d'actes antisémites commis dans le monde, du déni de l'Holocauste, des manifestations de racisme et d'intolérance. Hélas, aujourd'hui les souffrances humaines ne manquent pas. L'oppression, la non-reconnaissance des peuples et la discrimination persistent. L'horreur de l'Holocauste, à notre honte collective, n'a pas empêché d'autres génocides de se produire. Ces faits nous obligent à créer des mécanismes de nature à amener les générations futures à ne jamais oublier l'Holocauste ni ses enseignements.

Il est impérieux que tous les États tirent les enseignements de l'Holocauste pour veiller au caractère sacré de la vie, à la sauvegarde de l'humanité et à la prévention de telles atrocités à l'avenir. Le projet de résolution soumis au titre de l'ordre du jour, contenu dans le document A/60/L.12, entend faire progresser ces objectifs. Il cherche à témoigner de l'engagement pris en faveur de la mémoire de l'Holocauste et de l'éducation dans le cadre du système de l'ONU. Son importance se trouve renforcée par le fait que l'ONU, pour la première fois au cours de ses

60 ans d'histoire, va adopter un projet de résolution ayant trait à l'Holocauste.

Le projet de résolution qui comprend 10 alinéas dans son préambule et six paragraphes dans son dispositif est l'aboutissement de consultations entre un grand nombre de délégations qui s'intéressent vivement à la question. Dans son préambule, le projet de résolution rappelle plusieurs dispositions clefs contenues dans des instruments relatifs aux droits de l'homme et souligne le lien indissoluble qui unit les Nations Unies et la tragédie sans précédent qu'a été la Seconde Guerre mondiale. Il prend note du fait que la soixantième session de l'Assemblée générale a lieu 60 ans après la défaite du régime nazi et réaffirme que l'Holocauste demeurera à jamais pour tous les peuples un rappel des dangers de la haine, de l'intolérance, du racisme et des préjugés.

Dans son dispositif, le projet de résolution demande aux Nations Unies de proclamer le 27 janvier Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste. Il prie instamment les États Membres d'élaborer des programmes d'éducation qui graveront dans l'esprit des générations futures les enseignements de l'Holocauste afin d'aider à prévenir les actes de génocide. Il rejette tout déni de l'Holocauste et condamne sans réserve toutes les manifestations d'intolérance religieuse, d'incitation à la haine, de harcèlement ou de violence à l'égard des personnes ou de communautés en raison de leur appartenance ethnique ou de leurs croyances religieuses, où qu'elles se produisent.

Qui plus est, le projet de résolution prie le Secrétaire général de mettre en place un programme de communication intitulé « L'Holocauste et les Nations Unies », ainsi que des mesures qui inciteront la société civile à se mobiliser pour garder vivante la mémoire de l'Holocauste et en transmettre les enseignements par l'éducation et de faire rapport à l'Assemblée générale sur la mise en place du programme des Nations Unies et sur sa mise en œuvre.

Les auteurs qui sont à l'origine du projet de résolution – Australie, Canada, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique et Israël – apprécient comme il convient l'appui écrasant dont a bénéficié le projet lorsqu'il a été soumis. À l'origine 90 pays l'ont parrainé. Depuis lors, les pays suivants se sont portés coauteurs : Guinée équatoriale, Équateur, Gabon, Gambie, Libéria, Nicaragua, Panama et Sierra Leone.

Dans nos délibérations avec d'autres États Membres, nous avons reçu un vaste appui s'agissant de ce projet. Nous invitons tous les États à parrainer cet important projet de résolution. Nous remercions également le Secrétaire général Kofi Annan pour l'appui et l'attachement qu'il a exprimés publiquement à l'égard de ce projet ainsi qu'en ce qui concerne les questions de la mémoire de l'Holocauste et des programmes d'éducation en général.

Je tiens également, Monsieur le Président, à vous remercier du leadership et de la compassion dont vous avez fait preuve tout au long du processus et des délibérations relatives à cette question.

Nous attendons avec impatience que ce projet de résolution soit adopté par consensus afin que l'Organisation et ses États Membres, d'une seule voix, fassent la preuve de leur attachement à la cause de la mémoire de l'Holocauste et de l'éducation dans ce domaine, agissent pour aider à prévenir tous autres actes de génocide dans l'avenir et fassent progresser les Nations Unies dans l'accomplissement de leur mission fondamentale et de l'application des principes fondateurs.

À ceux qui ont souffert une mort anonyme, qu'il soit donné un nom perpétuel ici, dans cette Salle, aujourd'hui.. Selon les paroles du prophète hébreu Isaïe :

*(l'orateur cite en hébreu, puis en anglais)*

« À ceux-là, je réserverai dans ma Maison, dans mes murs, une stèle porteuse du nom ... qui ne sera jamais retranché. » *(Isaïe, verset 56.5)*

**Le Président** *(parle en anglais)* : Je donne la parole à S. E. M. Stig Moeller, Ministre des affaires étrangères du Danemark.

**M. Moeller** (Danemark) *(parle en anglais)* : Le Gouvernement danois entend appuyer pleinement le projet de résolution « Mémoire de l'Holocauste », que vient de présenter le représentant d'Israël. Nous partageons pleinement les vues exprimées par le Président de l'Union européenne.

Le Danemark est un membre du Groupe d'action international pour la coopération sur l'éducation, la mémoire et la recherche sur l'Holocauste. Nous espérons être, grâce à notre affiliation, en mesure de stimuler davantage la recherche et la prise de conscience en ce qui concerne l'Holocauste et autres

génocides. Un centre danois de recherche sur ces questions a été créé et, le 27 janvier, il a été appelé « Journée d'Auschwitz ».

L'expérience vécue par le Danemark en ce qui concerne l'Holocauste est avant tout liée à l'opération visant à secourir la communauté juive se trouvant au Danemark en octobre 1943, un acte spontané de la part du peuple danois, qui a été rendu possible grâce au fait que la Suède – votre pays, Monsieur le Président – a généreusement accepté les réfugiés juifs venant du Danemark. Cet événement souligne un point important, à savoir qu'il faut agir lorsque le nettoyage ethnique et le génocide se manifestent. La passivité et le silence ne doivent pas se faire les complices de ces crimes. Il est impérieux d'assumer la responsabilité qu'exige la protection des populations contre le génocide et autres crimes contre l'humanité. Nul n'est coupable d'appartenir à une race quelle qu'elle soit, mais on devient coupable si on poursuit un peuple en raison de son appartenance à cette race.

Nous avons malheureusement été témoins de génocides et de nettoyages ethniques depuis l'Holocauste, comme si les enseignements du passé n'avaient pas été retenus. Mais depuis lors nous avons également été témoins d'un progrès décisif dans le renforcement de l'ordre juridique international. Je veux parler, évidemment, de la création de divers tribunaux pénaux internationaux spéciaux et en particulier de la Cour pénale internationale (CPI), qui est chargée de poursuivre et de condamner les personnes ayant commis le crime de génocide ou y ayant participé ou en ayant ordonné l'exécution.

Le Gouvernement danois est convaincu que la Cour aura un effet préventif en dissuadant les gouvernements de poursuivre une politique de génocide. En même temps, nous appuyons sans réserve le fonctionnement efficace de la Cour dans sa poursuite de la justice.

Nous devons tous tirer les durs enseignements du passé et, dans cet esprit, nous saluons le projet de résolution sur la Mémoire de l'Holocauste en tant qu'initiative opportune.

**Le Président** *(parle en anglais)* : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Philippe Douste-Blazy, Ministre des affaires étrangères de la France.

**M. Douste-Blazy** (France) : Au moment où je prends la parole au nom de la France devant cette

Assemblée, permettez-moi de dire l'émotion que je ressens. Parler de l'Holocauste n'est en effet ni banal, ni anodin. Primo Lévi l'a dit dans son œuvre magistrale, *Si c'est un homme*, c'est la question de l'homme, de sa dignité et de sa liberté qui est en jeu avec la Shoah.

Nous qui sommes réunis dans cette enceinte, nous sommes tous liés par la mémoire et l'histoire de l'Holocauste : l'Organisation des Nations Unies (ONU) est en effet née du refus de la barbarie et de la violence nazie. Elle porte, dans sa Charte fondamentale, les valeurs qui nous rassemblent et qui fondent cette Assemblée, des valeurs qui sont marquées par le refus de l'œuvre d'extermination, des valeurs qui rejettent avec force ce qui s'est alors produit en Europe. La force du multilatéralisme, dont cette enceinte est l'expression, est de fonder l'avenir des peuples en tirant toutes les leçons du passé. Certains ont pu dire, après la Shoah, qu'*ils ne savaient pas*; aujourd'hui, il n'est plus possible de dire qu'on ne savait pas.

Faire mémoire de l'Holocauste aujourd'hui relève de notre pleine responsabilité. C'est fonder notre avenir sur la connaissance et la claire conscience du passé, c'est aussi défendre une certaine idée de l'homme.

La France, comme tous ses partenaires européens, a vigoureusement appuyé la tenue de la session spéciale de janvier dernier qui a commémoré le soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis. Il y a 60 ans, en effet, les alliés mettaient fin avec épouvante à l'horreur des camps d'extermination, de ces lieux de mort dont les noms doivent rester gravés à jamais dans notre mémoire : Belzec, Sobibor, Majdanek, Treblinka, Auschwitz.

Ce soixantième anniversaire a donné lieu tout au long de cette année à des événements et à des commémorations, dont la plus marquante a été la cérémonie internationale d'Auschwitz. Tous ces événements ont été destinés à marquer avec force le devoir de mémoire qui s'impose à la communauté internationale.

Face à un « mal radical », face à un projet d'extermination systématique, face au négationnisme qui apparaît parfois ici ou là, c'est à l'humanité tout entière que s'impose le souvenir et la vigilance. C'est donc à cette Assemblée, traduction de la conscience universelle, mais aussi de la volonté de paix et de concorde entre les nations, qu'il revient de délivrer un

message clair. C'est ce que nous avons voulu signifier le 27 janvier dernier dans cette enceinte. C'est ce que nous voulons dire et réaffirmer aujourd'hui.

La France, tout comme l'ensemble de ses partenaires européens, parraine ce projet de résolution sur l'Holocauste. Deux raisons essentielles motivent cet engagement. La première est liée au devoir de mémoire. En juillet 1995, le Président de la République, Jacques Chirac, dans son discours au Vel d'Hiv (Vélodrome d'Hiver), affirmait la responsabilité de l'État français dans sa collaboration avec l'occupant dans son œuvre de destruction. Il affirmait alors avec force un principe imprescriptible, le souvenir collectivement assumé. Il affirmait également une exigence éthique, la mémoire communément partagée.

Mon pays a ainsi été derrière l'initiative de la reconnaissance du 27 janvier comme Journée internationale de commémoration de la Shoah. Cette initiative a été adoptée en 2002 par le Conseil de l'Europe et a été, depuis lors, reprise par nombre d'États et d'autres organisations internationales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Les Nations Unies, à travers le projet de résolution présenté aujourd'hui, viennent saluer l'adoption du 27 janvier comme Journée internationale de commémoration à la mémoire des victimes de l'Holocauste. Mais une autre raison conduit aujourd'hui la France à approuver pleinement l'initiative présentée. Le devoir de mémoire, 60 ans après le drame, doit désormais s'orienter vers les nouvelles générations. Les derniers survivants de la Shoah sont en train de disparaître. Ils ne sont plus qu'une poignée. Poursuivre le devoir de mémoire passe aujourd'hui et passera encore davantage demain par le devoir d'éducation. Pour qu'un crime analogue au génocide ne se reproduire pas dans l'avenir, la flamme de la mémoire ne doit pas s'éteindre et doit être transmise de génération en génération.

C'est plus qu'une exigence imposée par la barbarie du passé, c'est une responsabilité devant l'histoire. Mon pays a développé depuis longtemps le principe d'un enseignement sur la Shoah dans notre système scolaire. La France, d'autre part, s'efforce de promouvoir dans toutes les enceintes européennes ce thème prioritaire. Elle le fait au sein du Groupe d'action international sur la Shoah, créé au lendemain de la Déclaration de Stockholm de janvier 2000. Elle

l'a fait au sein des conférences de l'OSCE de l'année 2004 et elle a pris l'initiative, au sein de l'Union européenne, d'un dialogue des Ministres de l'éducation sur ce sujet.

La communauté internationale a déjà fait – et nous nous en félicitons – un pas important, sur le plan juridique, en adoptant la Convention sur la répression du crime de génocide. Mais c'est aussi par la pédagogie, par le contact régulier avec les lieux de mémoire, par l'éducation que nous devons éveiller les générations futures. Partout dans le monde, ces actions peuvent aider à combattre l'intolérance religieuse, le racisme, les incitations à la violence et les discriminations. En même temps qu'elle s'enracine dans l'histoire, cette éducation des jeunes générations engage l'avenir du monde et le futur des hommes.

Ainsi, il est nécessaire qu'à la fin de cette année 2005, les Nations Unies, après avoir marqué avec éclat la célébration du soixantième anniversaire de la Shoah, adoptent le projet qui vous est soumis aujourd'hui. Ce texte marque la reconnaissance par beaucoup d'États du 27 janvier comme Journée de commémoration et consacre le caractère international de cette journée. Il a également le grand mérite d'appeler les États à prolonger cette journée du souvenir par un travail dans le domaine de l'éducation, à destination des générations futures.

Le devoir de mémoire nous oblige aujourd'hui à la vigilance, et il nous engage à l'action. Il n'est jamais acquis, il est une œuvre sans cesse recommencée. Il exige la mobilisation des États en même temps que celle de tous les hommes de bonne volonté engagés dans l'éducation et la formation des jeunes générations. C'est pourquoi nous apportons notre soutien au projet soumis aujourd'hui à l'Assemblée générale des Nations Unies.

**M. Ungureanu** (Roumanie) (*parle en anglais*) : La Roumanie fait sienne et appuie sans réserve la déclaration que va faire le représentant du Royaume-Uni au nom de l'Union européenne.

Je prends la parole en ma capacité nationale, car la Roumanie a vécu directement l'Holocauste et a récemment pris une série de mesures pour assumer son passé et l'accepter.

Je suis fier d'être en mesure d'informer l'Assemblée des progrès que la Roumanie a été capable de réaliser depuis qu'elle a fait table rase de son

expérience du communisme et recouvré sa mémoire historique, avec les bons et les douloureux chapitres. Nous avons appris à accepter ces derniers et à vivre avec.

L'Holocauste, né de la philosophie perverse de la haine, qui plus tard est devenue une doctrine de la mort, symbolise pour nous la plus grande tragédie qu'ait jamais connue l'humanité. Avant tout, nous avons besoin de nous souvenir et de rendre hommage à ceux qui ont péri dans l'Holocauste. Nous ne devons pas oublier car si nous le faisons nous pourrions ne pas être à même d'agir efficacement dans le devoir collectif qui est le nôtre de prévenir de telles horreurs et veiller à ce qu'elles ne se reproduisent plus.

La position de mon pays en ce qui concerne l'Holocauste est ferme, claire et résolue. La Roumanie a pris le ferme engagement politique d'élaborer des programmes de recherche et d'éducation en vue de promouvoir la démocratie et la tolérance et de combattre l'antisémitisme, maintenir l'héritage culturel juif et de commémorer les victimes de cette tragédie.

Une mesure notable à cet égard est la création de la Commission internationale sur l'Holocauste en Roumanie, que préside l'illustre lauréat du Prix Nobel, Elie Wiesel. À la fin de 2004, la Commission a publié un rapport sur l'Holocauste en Roumanie – véritable étape décisive pour les futures études et le débat public sur l'Holocauste – et a offert une série de recommandations que le Gouvernement roumain a avalisées. C'est là un progrès remarquable dans les efforts que déploie le pays pour assumer son passé, y compris ses aspects les plus sombres.

Le Gouvernement roumain s'est engagé à respecter sans réserve les recommandations de la Commission et à veiller au suivi de ses travaux. Il a été décidé de proclamer le 9 octobre Journée nationale de commémoration de l'Holocauste. C'est la date à laquelle en 1941 ont commencé les déportations des Juifs roumains vers la Transdnestrrie. Cette année, nous commémorons la Journée de l'Holocauste pour la deuxième fois en Roumanie.

Qui plus est, en mars 2002, au titre de sa démarche d'ensemble tendant à combattre l'antisémitisme, le Gouvernement roumain a promulgué un arrêté exceptionnel qui rend illégaux toute organisation et tout symbole ayant un caractère fasciste, raciste ou xénophobe, ainsi que la promotion

du culte des personnes coupables de crimes contre la paix et l'humanité.

L'Institut national des études de l'Holocauste en Roumanie a été créé au début de ce mois. Il sera chargé de collecter et de publier des documents relatifs à l'Holocauste en Roumanie ainsi que de promouvoir les activités éducationnelles relatives à l'Holocauste. On ne soulignera jamais assez le rôle que jouent ces activités et les programmes d'éducation dans la prévention des actes antisémites et autres formes d'intolérance qui, pendant la Deuxième Guerre mondiale, ont conduit finalement à l'Holocauste.

Nous avons le devoir moral de nous efforcer davantage d'amener les générations futures à comprendre les dangers que posent les crimes systématiques commis contre des peuples et utiliser les enseignements tirés du passé pour empêcher la répétition des actes discriminatoires. En Roumanie, un ouvrage destiné à l'enseignement supérieur portant sur l'histoire des Juifs et sur l'Holocauste a été publié au début de ce mois. Il est conçu selon les recommandations de la Commission Wiesel et sera mis en application dans le système d'éducation afin de faire en sorte que les étudiants roumains puissent acquérir une connaissance de l'Holocauste.

Les centres d'études hébraïques ont été inaugurés dans plusieurs villes de Roumanie, y compris dans la ville natale d'Israël.

En décembre 2004, la Roumanie est devenue membre à part entière du Groupe d'action international pour la coopération sur l'éducation, la mémoire et la recherche sur l'Holocauste, organisation qui coordonne les efforts que font ses membres pour mieux faire comprendre l'Holocauste en encourageant les programmes d'éducation sur cette question – des programmes qui commémorent les victimes ainsi que des programmes de recherche. À cet égard, nous sommes pleinement déterminés à jouer un rôle plus actif et à élaborer des projets de coopération avec d'autres États Membres ou des pays de liaison, y compris au niveau régional.

La proclamation d'une Journée annuelle de commémoration en mémoire de l'Holocauste, pour en honorer les victimes, est un moyen de faire comprendre aux générations futures qu'elles ne doivent pas oublier les tragédies qui ont ravagé l'Europe au vingtième siècle. C'est pourquoi, avec ses partenaires européens, la Roumanie appuie le projet de résolution relatif à la

proclamation d'une journée en mémoire de l'Holocauste.

Je suis convaincu que la décision qui sera prise aujourd'hui revêtira une importance essentielle si on veut entretenir le souvenir et la commémoration de la pire tragédie qu'ait connue l'histoire de l'humanité. En tant qu'historien et de Ministre des affaires étrangères représentant mon pays, je suis honoré de participer à cette Journée que commémore l'Assemblée générale.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alexandor Saltanov, Ministre par intérim des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

**M. Saltanov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Cette année, qui marque le soixantième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la lutte contre l'antisémitisme et autres formes d'intolérance est une question qui pèse lourdement sur nos esprits. L'humanité se rappelle avec indignation et douleur les horribles atrocités nazies, notamment l'Holocauste. Mon pays honore la mémoire sacrée des victimes du nazisme, notamment des 6 millions de victimes de l'Holocauste, dont la moitié – 3 millions – étaient au nombre de ses propres citoyens. Les générations actuelles et futures doivent connaître les causes de ces crimes horribles et combattre l'antisémitisme, l'intolérance, l'extrémisme et la xénophobie sous toutes leurs manifestations. Il faut également rendre hommage à tous les soldats qui sont morts pour libérer l'Europe du fascisme et sauver de l'extermination totale non seulement les Juifs mais également d'autres nombreux peuples.

Pour mon pays comme, je l'espère, pour tous les autres pays, toute tentative de chanter les louanges des complices du nazisme est un outrage absolu – qu'il s'agisse des anciens légionnaires des Waffen-SS ou autres collaborateurs qui ont exterminé des centaines et des centaines de milliers de civils innocents, de prisonniers de guerre et de prisonnier des camps de concentration. L'humanité a payé trop chèrement le fait que la menace nazie a été sous-estimée pour méconnaître toute tentative tendant à la raviver 60 ans après la victoire remportée à la fin de Deuxième guerre mondiale. Ces tentatives sont de plus en plus nombreuses, au point où dans certains pays cette journée commémorant la victoire sur les nazis est proclamée journée de deuil.



À cet égard, la Fédération de Russie présentera un projet de résolution au cours de cette session de l'Assemblée générale sur l'inadmissibilité de certaines pratiques qui encouragent des formes modernes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérances, qui leur sont liées. Nous sommes certains que l'adoption de ce projet de résolution par consensus contribuera à renforcer les efforts déployés au plan international pour lutter contre cet odieux phénomène.

Aujourd'hui, la civilisation mondiale fait face à une nouvelle et terrible menace : les terroristes internationaux ont pris la relève des bouchers SS. L'odieuse idéologie du terrorisme a beaucoup en commun avec le nazisme. On ne peut efficacement combattre ce mal du vingt-et-unième siècle que si la communauté internationale unit ses efforts. La xénophobie ne peut être bonne et mauvaise. Il faut, en règle générale, rejeter promptement et efficacement toutes manifestations d'extrémisme – politiques, nationalistes ou religieuses.

Il faut continuer à œuvrer inlassablement aux niveaux national et intergouvernemental si l'on veut surmonter l'intolérance. Il faut adopter des mesures juridiques et encourager le dialogue et la coopération afin de diffuser des idées de tolérance entre les civilisations. L'ONU, en tant qu'organisation internationale, est l'instance la plus appropriée pour favoriser de tels efforts. C'est pourquoi la Russie a été l'un des premiers pays à parrainer le projet de résolution dont nous sommes saisis.

**Sir Emyr Jones Parry** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et des 12 pays qui ont fait leur cette déclaration.

Soixante années se sont écoulées depuis la fin de l'Holocauste – un des chapitres les plus sombres de l'histoire européenne, qui englobe les tentatives d'exterminer les Juifs en Europe et de massacrer systématiquement d'autres groupes. Le temps a passé, mais les souvenirs douloureux persistent, et on ne doit pas les laisser s'estomper. En janvier, l'Union européenne a appuyé sans réserve la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est tenue pour commémorer la libération des camps de concentration nazis. Et partout dans l'Union européenne, des anciens combattants aux enfants des écoles, on s'est souvenu des victimes et des survivants : les

millions de Juifs qui ont été assassinés et les autres qui ont été sélectionnés : les Roms, les handicapés physiques et mentaux, les homosexuels, les prisonniers politiques et les prisonniers de guerre.

Aujourd'hui, la communauté internationale est fermement résolue à ne pas permettre que les futures générations puissent oublier. Le premier défi est de faire en sorte que les victimes de l'Holocauste fassent l'objet d'une juste commémoration. C'est pourquoi l'Union européenne appuie le projet de résolution des Nations Unies qui recommande la proclamation d'une journée annuelle de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste. Il se fonde sur l'engagement que les États membres de l'Union européenne et de nombreux autres États ont pris en 2000 au Forum international de Stockholm sur l'Holocauste, qui a commémoré la mémoire des victimes et honoré ceux qui l'ont combattu. Il se fonde également sur la déclaration faite en 2002 par le Conseil de l'Europe en faveur de la proclamation d'une Journée annuelle de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste et de prévention de crimes contre l'humanité.

Il est également important de tirer les enseignements de l'Holocauste. Une Journée internationale de commémoration offrirait également l'occasion de réfléchir régulièrement sur la manière dont la communauté internationale honore sa promesse : « Jamais plus ». La communauté internationale ne doit rien épargner pour éviter la répétition d'actes de génocide. Un survivant de l'Holocauste, Rafael Lemkin, a été la principale source d'inspiration de la Convention des Nations Unies de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide. Cependant, tragiquement, le monde continue de souffrir des effets néfastes du génocide et du nettoyage ethnique. L'impuissance à nous prémunir contre ces crimes souligne notre impuissance à tirer les enseignements des horreurs de l'Holocauste.

Nous méconnaissons l'histoire à nos risques et périls. L'Union européenne appuie donc l'objectif du projet de résolution : trouver les moyens de promouvoir la coopération sur l'éducation relative à l'Holocauste. L'Holocauste doit être une partie intégrante de nos programmes d'éducation. Les communautés et les organisations non gouvernementales doivent jouer leur propre rôle également. Il n'existe aucun plan à cet effet et il ne doit pas y en avoir. Mais la contribution en faveur de la

tolérance découlant de l'enseignement dispensé au sujet de l'Holocauste est évidente. Le Groupe d'action international pour la coopération sur l'éducation, la mémoire et la recherche sur l'Holocauste, auquel nombre d'États membres de l'Union européenne appartiennent est un moyen particulièrement efficace de garantir un niveau élevé dans la façon d'enseigner l'histoire de l'Holocauste dans nos écoles, universités et communautés. Nous appuyons également la demande adressée au Secrétaire général de mettre en place un programme de communication sur l'Holocauste et les Nations Unies et de mobiliser la société civile pour qu'elle favorise dans ce domaine la mémoire et l'éducation.

La signification de l'Holocauste est universelle. Mais il doit occuper une place particulière dans la mémoire européenne. C'est en Europe qu'a eu lieu l'Holocauste. Et, comme c'est le cas de l'ONU, c'est de ce sombre chapitre qu'est née une nouvelle Europe. Les États membres de l'Union européenne œuvrent ensemble aujourd'hui pour favoriser la paix et la démocratie à l'intérieur des frontières de l'Union et au-delà. C'est une chose que nous n'aurions pu imaginer il y a 60 ans. Pourtant, certains membres de nos sociétés continuent de rencontrer l'intolérance et les préjugés. Le plus grand hommage que nous puissions rendre aux victimes et aux survivants de l'Holocauste est de nous élever dans nos communautés contre ces attitudes. Nous avons tous encore beaucoup à apprendre, et c'est pourquoi nous appuyons sans réserve le projet de résolution.

**M. Menon** (Singapour) (*parle en anglais*) : La catastrophe du tsunami dans l'océan Indien, survenue en décembre de l'année dernière, a coûté la vie à environ 275 000 personnes originaires de 35 pays différents. Moins d'un an après, au moins 50 000 personnes ont perdu la vie dans le sud de l'Asie à la suite d'un séisme d'une ampleur de 7,6. Derrière les chiffres, chaque mort est une histoire tragique d'un être humain arraché à la vie, d'une famille laissée derrière et qui pleure un disparu ou, dans de nombreux cas, de toute une famille balayée brutalement. La communauté internationale a réagi solidairement dans les deux cas pour aider les pays touchés qui avaient besoin d'une aide extérieure. La puissance redoutable de catastrophes naturelles comme les tsunamis et les séismes, qui peuvent en quelques instants détruire des régions entières et exterminer des communautés entières, soulève de graves discussions sur ce que peut

faire et doit faire la communauté internationale pour sauver des vies lorsque de telles calamités surviennent.

Aujourd'hui, nous sommes réunis dans la salle de l'Assemblée générale pour commémorer la mémoire des nombreuses victimes non pas d'une catastrophe naturelle mais d'un des pires et des plus cruels actes barbares infligés à l'homme par l'homme. Hélas, d'autres actes honteux de ce genre ont été commis antérieurement et ont été commis depuis contre des populations dont la religion et l'origine ethnique étaient différentes, même si les actes commis n'ont pas été exécutés d'une manière similaire. Les enseignements clefs que nous, en tant que peuples de l'ONU, devrions avoir tirés de ces épisodes est que jamais plus – vraiment jamais plus – on ne doit permettre que se répètent les génocides, les nettoyages ethniques ou les crimes contre l'humanité. Tout comme nous condamnons les actes fréquents de terrorisme qui en ce moment tuent des personnes innocentes, nous devons reconnaître que rien ne justifie des actes criminels comme ceux de l'Holocauste et qu'il importe d'empêcher qu'ils se répètent.

Ma délégation a donc été très encouragée de voir que nos dirigeants, à la récente Réunion plénière de haut niveau, ont pour la première fois reconnu que les États avaient la responsabilité de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et qu'ils avaient également la responsabilité d'agir en conséquence. À l'issue du Sommet mondial de 2005, il a été déclaré que la responsabilité imposait la prévention de ces crimes, notamment l'incitation à les commettre, par le biais de moyens appropriés et nécessaires. Il a été dit également que la communauté internationale devait, comme il convient, encourager et aider les États à exercer cette responsabilité et à appuyer l'ONU dans la création d'une capacité d'alerte rapide.

En cette occasion solennelle, nous honorons la mémoire des victimes et les survivants de l'Holocauste. Cependant, tout cela va bien au-delà de l'Allemagne et des Juifs. Les mesures à effet de catharsis adoptées par l'Allemagne après la guerre, dont les moindres ne sont pas la reconnaissance avec contrition de ces événements et le fait d'avoir gravé dans l'esprit collectif des Allemands les tourments infligés par l'Allemagne nazie aux Juifs et à d'autres, laissent peu de doute quant au fait que la société allemande dans son ensemble a sincèrement tiré les

enseignements de l'histoire et qu'elle les assume. Et contrairement à ce que certains pourraient prétendre, il ne s'agit pas de faire honte aux générations futures d'Allemands des actes commis par leurs aïeux ni de les en rendre responsables. Au contraire, il s'agit d'une société qui programme un enseignement dans sa mémoire collective dans la crainte de voir se répéter l'histoire dont il n'aurait pas tiré les enseignements.

Ma délégation invite toutes les sociétés qui ont connaissance d'actes similaires, ou qui en ont commis, dans le passé, en temps de paix ou en temps de guerre, contre des peuples en raison de leur croyance ou de leur appartenance à un autre groupe ethnique, à reconnaître le mal qui a été fait et à prendre des mesures ambitieuses afin d'accepter l'histoire et d'assimiler ses enseignements dans leur mémoire collective. Nous ajouterons que ces enseignements de l'histoire sont instructifs pour tous les peuples. Le fait de tirer un enseignement des erreurs d'autrui, lesquelles l'ont conduit sur la pente glissante de la discrimination, de l'envie, des préjugés et de la haine, permet d'éviter, en oeuvrant ensemble, de commettre des erreurs et des crimes similaires inexcusables. À cet égard, préconiser des vues extrémistes, comme le déni du droit d'un peuple ou d'un État à exister, est extrêmement dangereux et complètement inacceptable à l'ère moderne.

L'Holocauste a eu lieu en partie parce qu'il était devenu à la mode, dans certains milieux, de recourir à l'influence des médias pour mener une propagande de masse en vue de rejeter un peuple en raison de sa religion et de ses origines et de faire de lui un bouc émissaire pour tous les problèmes qui se posaient alors. En même temps, même si beaucoup n'étaient pas d'accord avec les nazis, ils avaient peur ou, pour certaines raisons, choisissaient de rester silencieux. C'est pourquoi on ne peut se permettre d'être satisfait. Au premier signe de diffamation, il faut agir promptement et mettre fermement en garde contre ce danger. Il faut également promouvoir activement une plus grande compréhension afin de dissiper les malentendus qui peuvent exister avec ceux qui ne sont pas comme nous mais dont on ne peut ignorer la présence en cette époque de mondialisation. Il n'est que naturel de préférer des gens semblables à nous et qui partagent notre mode de vie, notre apparence et nos valeurs. Ainsi, lorsqu'une minorité est différente de la majorité, il arrive trop souvent, au nom de l'intégration, qui est devenue une raison d'être

existentielle, que la majorité attende de la minorité qu'elle lui ressemble davantage et se conforme à ses normes socioculturelles. La minorité est assujettie à un processus d'assimilation et, finalement, elle se voit imposer les valeurs et les croyances de la majorité.

Bien que l'intention sous-jacente puisse être tout à fait noble – par exemple, cette minorité pourrait accéder au travail, à l'éducation, à la justice ou à la participation politique, tout cela conformément aux us et coutumes de la majorité – elle est certainement déplacée. Une démarche plus sage serait d'œuvrer à un *modus vivendi* pour accommoder la minorité et apprendre à vivre ensemble. C'est une insulte à la dignité de la personne que de la regarder comme dépourvue de valeurs ou de l'exhorter à abandonner ses valeurs, ses croyances et son mode de vie parce qu'ils seraient inférieurs ou erronés en faveur d'un autre système. Les membres de la majorité doivent toujours se demander ce qu'ils éprouveraient si la situation était inversée et s'ils se trouvaient dans la situation où se trouve la minorité. Ça n'est pas pour rien que des hommes illustres et sages nous ont dans le passé conseillé de ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fasse.

Assurément, tous les ingrédients de nature à favoriser l'incompréhension et la haine continuent de prévaloir dans le monde actuel. Ma délégation est frappée de voir qu'en cette ère de mondialisation de l'information certains d'entre nous savent si peu de choses des autres, même de ceux qui vivent de l'autre côté de nos frontières, voire parmi nous, dont la race, l'ethnie, la culture ou la croyance sont différentes. L'ignorance entretient la suspicion et la phobie. La tendance des moyens d'information à généraliser, à caricaturer et à recourir au sensationnalisme afin de vendre des nouvelles n'aide en rien. Les stéréotypes contribuent à renforcer indûment des peurs infondées et à présenter de façon erronée la culture, les croyances et les pratiques religieuses des minorités. Nous devons, pour nous comme pour les générations futures, chercher d'urgence à mieux connaître les autres.

C'est là le principe fondamental qui sous-tend les appels répétés lancés en faveur du dialogue entre les civilisations. Et quel meilleur dialogue pouvons-nous avoir que celui qu'offrent les journalistes et autres forces qui diffusent des informations dans le monde, en particulier les moyens de communication et d'information de tout bord, s'ils nous offrent une juste compréhension de toutes les cultures et religions et,

partant, des informations plus objectives? Selon ma délégation, plus est grande l'influence que l'on exerce, je pense en particulier aux moyens d'information, plus est grande la responsabilité et plus est grand le rôle que l'on doit jouer pour promouvoir la compréhension et éviter d'attiser involontairement les flammes de la peur et des préjugés qui peuvent faire germer le prochain conflit pour des raisons de race, de culture, de croyance ou de civilisation. On ne peut se laisser aller à l'autosatisfaction, et on doit œuvrer en vue de préserver l'harmonie qui est le fondement et la structure de notre société mondiale.

Singapour est un État petit, multiracial, multireligieux. Les Singapouriens ne partagent pas un héritage culturel commun, mais ils parviennent néanmoins à vivre et à travailler ensemble dans l'harmonie depuis l'indépendance du pays, c'est-à-dire depuis 40 ans. S'il en est ainsi, c'est parce qu'ils acceptent leur diversité et reconnaissent les avantages de la coopération et de l'harmonie. Les Chinois, les Malais, les Indiens, les Eurasiens, les Arabes, les Juifs et autres communautés du pays puisent dans leurs cultures traditionnelles pour édifier un avenir commun grâce à la compréhension, à la tolérance et au compromis. Cependant, tout cela ne nous a pas porté à l'autosatisfaction. Les pays ayant une population aux origines diverses et ayant une plus longue histoire se sont disloqués en raison de conflits ethniques. Fort de notre passé et des enseignements tirés de l'expérience d'autres pays qui ont connu des conflits raciaux et religieux ayant abouti à des agressions physiques et à la profanation de lieux du culte, nous comprenons combien notre propre tissu social est vulnérable. Nous veillons à faire en sorte que règnent la justice et l'égalité sans égard à la race, à la langue ou à la religion, et nous n'autorisons et n'autoriserons aucun acte de nature à provoquer des conflits raciaux ou religieux. Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères de mon pays à la 20<sup>e</sup> séance, dans la déclaration qu'il a faite lors du débat général :

« Le tribalisme est un instinct humain de base. Nous pouvons proclamer que tous les hommes sont frères, mais nous avons le réflexe de distinguer des degrés de proximité. Les divisions fondées sur la race, la langue, la culture et la religion sont profondément ancrées dans la société humaine et remontent à la surface dans les périodes de tension. » (A/60/PV.20, p. 8)

Outre notre démarche prudente, nous avons décidé de célébrer la diversité dans notre vie quotidienne – et faire ainsi de l'adversité une opportunité. Nous encourageons les Singapouriens à percevoir l'avantage inhérent de la diversité. Alors que nous passons de la mondialisation à une localisation mondiale, notre seule connaissance du logiciel culturel, qui nous a permis de communiquer aisément avec l'Est et l'Ouest, l'Europe, la Chine, l'Inde et le Moyen-Orient, peut être appréciée lorsque les gens comprennent que les Singapouriens, en tant qu'intermédiaires, peuvent faire une grande différence dans le succès de leurs affaires en suscitant une meilleure compréhension et une plus grande confiance ainsi qu'en interprétant et en expliquant comment fonctionne chaque culture. Dans le cadre de nos modestes moyens, au niveau international, comme à l'ONU, nous espérons pouvoir également contribuer à mieux faire comprendre qu'il existe un besoin vital de tolérance et de dialogue si on veut édifier un monde meilleur et plus stable pour nos enfants.

**M. Bolton** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont fiers d'avoir parrainé cet important projet de résolution, et je me félicite d'être ici pour en parler.

Il convient, à l'occasion du soixantième anniversaire de la création de l'ONU, de nous réunir pour appuyer un projet de résolution qui recommande que soit commémoré le soixantième anniversaire de l'Holocauste et honoré la mémoire de ses victimes. Cela est approprié étant donné que l'ONU, en tant qu'institution, est née des cendres de l'Holocauste et de la Deuxième Guerre mondiale et qu'elle s'est vu confier une importante mission. Cette mission est de veiller à ce que la communauté internationale ne permette jamais plus qu'un tel crime contre l'humanité puisse être commis – jamais plus permettre que le monde soit plongé dans une telle violence et un tel chaos.

Le plus grand hommage que l'on puisse rendre aux millions de victimes de l'Holocauste, le nombre de Juifs étant le plus important, soit 6 millions – un tiers du peuple juif – qui ont perdu la vie dans les camps de la mort nazis, est de veiller à ce qu'elles, ni leur sacrifice, ne tombent jamais dans l'oubli. Nous devons tout faire pour que les générations futures aient à jamais connaissance de cet énorme crime et en tirent les importants enseignements.

Même si l'Holocauste a eu lieu il y a 60 ans, ses enseignements demeurent tout aussi pertinents aujourd'hui. Lorsqu'un Président ou un État Membre peut effrontément et haineusement réclamer un second holocauste en déclarant qu'Israël, patrie des Juifs, doit être rayé de la carte, il est manifeste que tout le monde n'a pas tiré les enseignements de l'Holocauste et qu'il reste beaucoup de travail à faire dans ce domaine. Et lorsque certains États Membres hésitent scandaleusement à condamner fermement de telles remarques, il est manifeste qu'il reste encore beaucoup de travail à faire là encore.

C'est pourquoi le projet de résolution dont nous sommes saisis est si important. Il recommande notamment de proclamer le 27 janvier Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste, demande au Secrétaire général de mettre en place un programme de communication sur l'Holocauste et invite les États Membres à élaborer des programmes d'éducation qui graveront dans l'esprit des générations futures les enseignements de l'Holocauste afin d'aider à prévenir les actes de génocide.

Le programme viendra compléter les travaux déjà entrepris par le Groupe d'action international pour la coopération sur l'éducation, la mémoire et la recherche sur l'Holocauste, un groupe de 20 pays qui œuvrent avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et la société civile afin de faire entrer dans le système scolaire des textes concernant l'Holocauste et l'extermination qui peut en résulter lorsqu'on laisse la haine s'étendre et lorsqu'elle est même encouragée par des gouvernements voyous. D'autres organisations internationales, comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, mettent l'accent sur l'éducation, la législation, le respect des lois en tant que mesures qui permettront de contenir et finalement d'éliminer la haine raciale et religieuse.

Le projet de résolution est l'hommage le plus approprié que l'on peut rendre à la mémoire des victimes de l'Holocauste et tient compte des valeurs et principes sur lesquels a été créée l'ONU. J'espère qu'il sera adopté à l'unanimité.

**M. Southcott** (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Canada. Il y a maintenant 60 ans que le monde assistait à la défaite du régime

nazi barbare et tyrannique qui s'appuyait sur l'éradication systématique du peuple juif et sur la répression violente de nombreux autres.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande estiment que le génocide perpétré contre le peuple juif durant l'Holocauste constitue le crime le plus odieux jamais commis. Il a coûté la vie à des millions de personnes et a causé des dommages et des destructions indicibles à des millions d'autres. Ses effets ont été profonds sur beaucoup de générations et continuent de se faire sentir aujourd'hui. Le profond sentiment de peine et de perte que nous éprouvons ne concerne pas seulement les nombreuses victimes et leurs familles mais également la vitalité et les talents dont le monde en général a été privé.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont été consternés face aux récentes manifestations accrues d'antisémitisme, au déni de l'Holocauste, au racisme et à l'intolérance religieuse, aucune de ces manifestations n'étant acceptable quelle qu'en soit la forme et quel qu'en soit le lieu. L'Holocauste a montré jusqu'où l'humanité peut descendre et a révélé clairement les conséquences dévastatrices de l'antisémitisme, du racisme et de la persécution.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se félicitent du projet de résolution dont nous sommes saisis, car il constitue une importante mesure prise par les Nations Unies pour faire en sorte que la Mémoire de l'Holocauste et l'éducation demeurent une priorité pour tous les pays; il sert aussi à nous rappeler qu'il est nécessaire de demeurer vigilant et de prendre des mesures pour éviter que se répète une telle horreur.

**M. Towpik** (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne salue et parraine le projet de résolution sur la Mémoire de l'Holocauste. Nos raisons de ce faire ont été présentées dans la déclaration prononcées par l'Ambassadeur du Royaume-Uni au nom de l'Union européenne. Je me joins sans réserve à cette déclaration. Je vais toutefois faire quelques remarques complémentaires.

La Deuxième Guerre mondiale a entraîné des atrocités et des destructions terrifiantes pour de nombreux pays. Des millions de Polonais et de Russes, de Britanniques et d'Américains, d'Ukrainiens et de Bélarussiens, et des membres d'autres pays ont sacrifié leur vie pour défendre leur pays et lutter pour la liberté. Des millions de soldats et civils ont péri dans des

batailles, des prisons, des exécutions en série et des camps de concentration.

La Deuxième Guerre mondiale a également fait l'expérience la plus horrible de toute l'histoire de l'humanité et que l'on connaît aujourd'hui sous le nom d'Holocauste. Il a constitué une tentative d'éliminer toute une nation; une tentative fondée sur les préjugés raciaux et religieux; une tentative qui a conduit à la création de tout un système d'extermination d'un peuple, un système qui comprenait non seulement une idéologie raciste et criminelle mais également un appareil horribant – une infrastructure entière – destiné à mettre en œuvre cette idéologie : des camps de concentration et des centres d'extermination. Il a abouti à l'assassinat planifié et mûrement exécuté d'un tiers de la population juive, sans compter un nombre incalculable de membres d'autres minorités.

Nous saluons le projet de résolution proposé en tant que mesure destinée à commémorer la mémoire des victimes de l'Holocauste. Il est particulièrement important pour nous, Polonais. La Pologne a perdu des millions – plus de 90 % – de ses citoyens juifs. L'Holocauste a mis fin à une certaine ère de notre histoire – la fin d'un monde créé par les Polonais et les Juifs qui coexistaient sur le territoire de la Pologne. La relation entre ces deux nations n'était pas à l'abri de préjugés, souvent douloureux. Cependant, c'était en Pologne que la communauté juive jouissait d'un climat de liberté et de tolérance depuis 800 ans. C'était en Pologne que de nombreux Juifs trouvaient un abri et pouvaient échapper à la discrimination et à la persécution dont ils étaient l'objet dans d'autres parties du monde. En retour, de nombreuses générations de Juifs ont contribué à créer un héritage unique au plan spirituel, culturel et économique dont la Pologne s'enorgueillit. Leur grande contribution sera mise en lumière dans le musée de l'histoire juive polonaise qui est en cours de construction à Varsovie.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis rend également hommage à ceux qui se sont élevés contre le crime de génocide et qui ont aidé ses victimes. Nous rendons hommage à ceux qui ont lutté dans les ghettos juifs et à ceux qui, au péril de leur vie, ont essayé d'aider les Juifs. Pour les honorer, il leur a été décerné le prix des « Justes parmi les nations ». Pour nous ils sont un modèle, une inspiration pour les plus jeunes générations. Ils nous rappellent que le mal peut et doit rencontrer l'opposition. Nous sommes fiers

que parmi les 20 000 personnes qui ont reçu cette distinction on comptait 6 000 Polonais.

Le projet de résolution met également l'accent à juste titre sur le fait qu'il importe de poursuivre les programmes d'éducation sur l'histoire de l'Holocauste, qui sont le meilleur moyen de montrer ou peuvent conduire la haine ethnique et religieuse. C'est une tragique mise en garde contre tout système qui se fonde sur l'intolérance ethnique et religieuse.

La Pologne n'épargnera aucun effort pour préserver les sites où les nazis avaient installé des camps de concentration et des centres d'extermination – sites que les occupants allemands avaient créés en Pologne. Ils doivent demeurer des sites ouverts au monde, où la réflexion et l'éducation historiques peuvent avoir lieu dans un esprit démocratique et tolérant.

Il est de notre devoir de sensibiliser les jeunes générations à l'esprit de tolérance, au respect des droits de l'homme et à toute manifestation de discrimination. Cet objectif peut être atteint par le biais de programmes d'éducation, comme ceux qu'envisagent le Centre international pour l'éducation sur Auschwitz et l'Holocauste et l'Institut pour la paix et la réconciliation, qui étudieront les actes contemporains de génocide. La Pologne a aussi élaboré des programmes d'échanges de jeunes, qui offrent la meilleure forme d'un dialogue actif tendant à combattre les stéréotypes en comparant l'expérience personnelle et le contact de personne à personne. Un exemple de ce programme est la manifestation annuelle du souvenir à laquelle les jeunes juifs et les jeunes polonais participent et qui est organisée par le Musée Auschwitz-Birkenau.

Enfin, le projet de résolution nous rappelle les principaux enseignements qui doivent être tirés de cette terrible expérience qu'est l'Holocauste, à savoir que cette tragédie ne doit se reproduire dans aucun pays. La génération qui a été témoin des horreurs de l'Holocauste disparaît progressivement. Il est maintenant de notre responsabilité et de la responsabilité de l'Organisation de se souvenir, de nous rappeler ces événements et de mettre en garde.

**M. Pleuger** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Avant tout, je tiens à exprimer tout mon appui à la déclaration prononcée par l'Ambassadeur de Grande-Bretagne au nom de la présidence de l'Union européenne.

Pour mon pays, la commémoration en mémoire des millions de victimes de l'Holocauste est le moyen de se rappeler non seulement de l'un des plus sombres chapitres de l'histoire de l'Europe mais également du chapitre le plus sombre de l'histoire de l'Allemagne. Le Chancelier Gerhard Schröder, en prenant la parole en avril 2005 à l'occasion du soixantième anniversaire de la libération du camp de concentration de Buchenwald, a souligné l'attachement indéfectible à la démocratie et aux droits de l'homme découlant de la terrible expérience du passé, en déclarant :

« L'Europe de liberté, de paix et de démocratie que nous avons créée au cours des 50 dernières années a certainement de nombreuses racines, mais les racines les plus profondes de toutes se situent dans les années les plus sombres du vingtième siècle – années où la terreur silencieuse des camps a maintenu cette même Europe dans un étau. De ces camps parvenait l'appel le plus insistant en faveur d'une opposition aux forces de l'injustice et de la tyrannie de quelque manière que ce soit. »

Au moment où les derniers témoins de l'Holocauste nous quittent, il est particulièrement important de trouver de nouveaux moyens de garder le destin des victimes vivant dans la mémoire du monde et de continuer de se demander comment de tels crimes ont pu être commis. Chaque génération doit trouver sa propre réponse à cette question. Il est de notre responsabilité de continuer de mettre en garde contre l'antisémitisme, le racisme et toute autre forme de politique, de religion ou autre motivée par l'intolérance ou qui prend la forme de l'intolérance.

En tant que membres des générations qui ont vécu après l'Holocauste, nous savons que le génocide

n'est pas seulement le meurtre en série d'êtres humains. Nous savons, en fait, que le génocide puise ses racines dans les mots, dans les concepts politiques, dans le déni des droits de l'homme, des droits civils et politiques de certains groupes de personnes ou dans la déshumanisation des adversaires politiques, les discours prêchant la haine et les appels à l'extermination de peuples ou d'États. Ça n'est qu'en se souvenant et en défendant les droits de l'homme et la dignité de chacun, de chaque personne, dans ce monde que nous pourrions éviter d'être les témoins d'une répétition de l'histoire.

Il est approprié de discuter de cette question ici, au cœur de l'ONU, à l'Assemblée générale, car l'ONU a été créée en particulier pour prévenir le génocide et défendre les droits de l'homme de chacun d'entre nous.

L'Allemagne, en étroite coopération avec ses amis et partenaires européens, a été et est profondément attachée au renforcement de l'ONU, qui est au centre de la lutte mondiale pour les droits de l'homme et la dignité de l'homme. La Mémoire de l'Holocauste fait partie de cette lutte et c'est pourquoi l'Allemagne appuie pleinement et parraine le projet de résolution dont nous sommes saisis.

### **Programme de travail**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres que, jeudi 3 novembre 2005, l'Assemblée générale abordera le point 43 de l'ordre du jour, « Culture de paix », en tant que dernier point, au titre duquel une décision sera prise sur le projet de résolution A/60/L.4/Rev.1 et A/60/L.10.

*La séance est levée à 17 h 35.*